



HAL
open science

Stratégies familiales et construction des milieux en Soule

Dolorès de Bortoli, Dominique Cunchinabe, Florent Hautefeuille, Patricia
Heiniger-Casteret, Marie-Paule Lavergne, Pascal Palu

► **To cite this version:**

Dolorès de Bortoli, Dominique Cunchinabe, Florent Hautefeuille, Patricia Heiniger-Casteret, Marie-Paule Lavergne, et al.. Stratégies familiales et construction des milieux en Soule. 2008. halshs-00785872

HAL Id: halshs-00785872

<https://shs.hal.science/halshs-00785872>

Submitted on 7 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université de Pau et des Pays de l'Adour
**Laboratoire « Identités, Territoires, Expressions,
Mobilités » (ITEM)**
Equipe d'Accueil n° 3002

Stratégies familiales et construction des milieux de montagne en Soule



Rapport de synthèse

Septembre 2008

**D. De Bortoli , D. Cunchinabe, F. Hautefeuille,
P. Heiniger-Casteret, M-P. Lavergne, P. Palu**

Recherche co-financée par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques



IRSAM – Avenue du Doyen Poplawski – 64000 PAU
<http://item.univ-pau.fr>



Université de Pau et des Pays de l'Adour
**Laboratoire « Identités, Territoires, Expressions,
Mobilités » (ITEM)**
Equipe d'Accueil n° 3002

Stratégies familiales et construction des milieux de montagne en Soule

Rapport de synthèse

Septembre 2008

**D. De Bortoli , D. Cunchinabe, F. Hautefeuille,
P. Heiniger-Casteret, M-P. Lavergne, P. Palu**

Recherche co-financée par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques



IRSAM – Avenue du Doyen Poplawski – 64000 PAU
<http://item.univ-pau.fr>

SOMMAIRE

Introduction	1
Rappel des objectifs escomptés	1
1. Visualiser l'évolution des paysages dans la longue durée	2
1.1. Resituer dans le temps le paysage agraire et les usages de la terre	3
1.2. Appréhender l'organisation et l'appropriation de l'espace	4
2. Des stratégies qui rendent compte de la capacité d'adaptation des maisons	9
2.1. Un système étroitement calqué sur les potentialités des écosystèmes de montagne	10
2.2. Les stratégies de pérennité : être capables d'assurer la continuité dans le changement	11
3. L'évolution des paysages agraires de la fin du XVIII^e à la fin du XX^e siècle	12
3.1. Evolution comparée des deux communes sur le long terme	13
3.2. L'acquisition de parcelles indicatrice des dynamiques de développement des exploitations	16
4. Du paysage agraire à l'écosystème cultivé	20
4.1. Vers une moindre qualité écologique de l'écosystème cultivé	20
4.2. L'écosystème cultivé, interaction nécessaire entre agriculture et paysage	22
4.3. L'évolution de deux exploitations précise les nécessités de l'agriculture et les usages des milieux	28
Conclusion	33
Bibliographie	35

Stratégies familiales et construction des milieux de montagne en Soule

Introduction :

Nous avons démontré au cours de la recherche portant sur le « patrimoine matériel et immatériel, la famille, facteur de stabilité et d'évolution des milieux naturels en Pays de Soule »¹, que la relation entre ces deux types de patrimoine était l'expression d'une dimension structurante du « système maison ». Elle contribue à la définition des formes de transmission rendant possible le maintien des exploitations d'une génération à l'autre, marque le paysage rural et détermine son évolution.

Au cours de cette nouvelle recherche, l'analyse de l'histoire des stratégies familiales dans la longue durée nous a permis de comprendre :

- comment les influences de la société globale et les politiques agricoles se conjuguent ou se contredisent avec les stratégies individuelles pour aboutir à la transformation des systèmes de production et des paysages ;
- comment des systèmes d'alliance familiaux ou politiques sont des facteurs d'adaptabilité et de pérennité de la société rurale ;
- comment l'évolution des paysages agraires, c'est-à-dire non seulement les grandes unités naturelles mais aussi le parcellaire dans ses délimitations et ses usages, rend compte des mutations, tout en gardant des empreintes des phases successives qui ont contribué à construire les paysages actuels.

Rappel des résultats escomptés :

Notre objectif était de mettre en évidence une dynamique de construction des milieux de montagne par l'entrée « stratégies des familles ». Cette démarche impliquait que se conjuguent des approches anthropologiques, historiques et écologiques.

Pour ce faire, notre méthodologie a consisté :

- à reconstituer des séries cadastrales sur la base de données foncières historiques : compoix, censier ou terriers du XVIII^e siècle, cadastres napoléoniens et cadastres contemporains et de les intégrer dans un Système d'Information Géographique, afin de visualiser l'évolution des paysages dans la longue durée ;
- à réaliser deux schèmes familiaux présentant des configurations spécifiques en fonction des potentialités des ressources naturelles et des choix d'adaptation de l'activité ;
- à comparer l'évolution de leurs propriétés en fonction des périodes importantes de changements économiques ;
- à analyser en termes de potentiel les ressources naturelles et les constructions et reconstructions des séquences de végétation.

¹ Rapport ITEM – 65 p., Avril 2006. Recherche financée par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques

1. Visualiser l'évolution des paysages dans la longue durée.

Tableau 1. Un dispositif méthodologique spécifique.

Sources	Données	Intérêts	Exploitation par croisement des sources et des données	Résultats
censier gothique (1) XIV ^e siècle	Liste des maisons, noms, liens de dépendance	Éléments de connaissance de l'organisation sociale.	1 et 2 données complémentaires, 3 spatialisation	Reconstruction cartographique.
compoix, censier, terrier (2) Milieu XVIII ^e	Parcelles fiscales Parcelles réelles	Permet la reconstruction cartographique	1,2, 3, 4,7 Suivi des maisons et de leurs liens de dépendance.	Pérennité des maisons, hiérarchie et stratégies des familles. Organisation sociale. Écosystèmes.
cadastre napoléonien (3) Début XIX ^e	Cartographie du parcellaire	Donne à voir les usages et la propriété du parcellaire	1,2,3,7,8 Nomenclature des utilités (contenu du parcellaire), morphologie des propriétés.	Évolution des utilités des morphologies des propriétés et des écosystèmes.
cadastre contemporain (4)	Cartographie du parcellaire	Donne à voir les usages et la propriété du parcellaire.	1,2,3,4,7,8 Nomenclature des utilités, morphologie et structure des paysages.	Évolution des utilités, des morphologies des propriétés.
1948 à nos jours Photographies aériennes (5)	Vues des paysages	Lecture des écosystèmes	1,2,3,4,5,8 Construction d'unités paysagères dans le temps.	Évolution des paysages, des écosystèmes et des unités paysagères.
Archives, publiques (6)	Actes notariés, délibérations...	Éléments de connaissance de l'organisation sociale.	En relation avec 1,2,3,4,	Organisation et liens des maisons.
Archives familiales (7)	Actes : ventes, achats mariages, testaments	Éléments pour un suivi généalogique des familles	En relation avec 1,2,3,4	Situations familiales, dans l'organisation sociale.
Enregistrements d'entretiens oraux (8)	Discours	Reconstruction Des stratégies	En relation avec 1,2,3,4,	Stratégies familiales. Schème familial.

1.1. Resituer dans le temps le paysage agraire et les usages de la terre.

L'objectif a été d'utiliser la documentation écrite et cartographique à notre disposition pour tenter de comprendre quelle a été l'évolution du paysage agraire et des usages de la terre depuis le XVIII^e siècle. Pour cela nous utilisons essentiellement trois sources.

Le censier gothique de 1377 ².

La plus ancienne est le censier gothique de Soule. Cette enquête fiscale a été réalisée en 1377. Ce document fournit pour l'ensemble de la Soule la liste de toutes les maisons avec leur dénomination, leurs liens de dépendance et les redevances auxquelles elles sont soumises. Aucune donnée sur l'organisation des terroirs n'est en revanche fournie. De ce fait les enseignements objectifs qu'il est possible d'en retirer concernent avant tout l'organisation sociale.

Les censiers du XVIII^e siècle.

Les sources documentaires suivantes sont les censiers, terriers ou compoix (dénominations diverses selon les régions), documents fiscaux établis entre la fin du XVII^e et la fin du XVIII^e siècle dressant la liste des impositions foncières par maison dans chaque communauté. Malheureusement ces premiers cadastres, bien que dépourvus de cartes, ont été souvent détruits ou ont disparu en Soule depuis longtemps, souvent lors des réfections des bâtiments municipaux. Ils sont donc rares : nous n'avons retrouvé pour Abense-de-Bas que son livre censier de 1764, pour Trois-Villes son terrier de 1675 et son censier de 1752. Dans cette commune le document de 1675 est fragmentaire puisque seules certaines maisons soumises à l'impôt y figurent, les autres peuvent apparaître dans les « confronts », mais la difficulté de reconstitution cartographique a été telle que nous n'avons pu exploiter que la seconde source de 1752. Ce censier présente en effet un double avantage : d'abord il est contemporain de celui d'Abense-de-Bas, ensuite il recense toutes les maisons³ de la commune.

Il est nécessaire de préciser que ces documents décrivent un paysage fiscal avant de décrire un paysage réel. Ainsi, certaines parcelles décrites comme une entité propre contiennent en fait plusieurs parcelles réelles (bois, tuya, labourable...). Il conviendra donc toujours de bien distinguer les deux types de parcellaires : un parcellaire fiscal qui correspond à des entités de propriétés, bases de l'imposition, et un parcellaire réel qui s'apparente plus au découpage qui ne sera réalisé par les géomètres que lors de la confection des cadastres napoléoniens ; par exemple, aux 395 parcelles fiscales du censier d'Abense-de-Bas correspondent 967 parcelles de son cadastre napoléonien.

Ces registres fonciers offrent donc l'avantage de fournir des informations sur l'ensemble du terroir de la communauté sauf qu'ils ne sont jamais accompagnés d'un plan. Même s'ils contiennent des informations très nombreuses sur la toponymie, l'usage des parcelles, leur propriété ou leurs dimensions, ces données sont donc difficilement exploitables du fait de l'absence de localisation sur une carte.

Nous avons donc choisi de passer par un travail de reconstitution des plans parcellaires correspondants en nous servant des plans napoléoniens. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des aspects méthodologiques de ce fastidieux travail qui aboutit à disposer de cartes

² R. Cierbide, *Le censier gothique de Soule*, Baïgorry, Izpégi, 1994

³ même si les deux premières pages manquantes du registre nous privent d'informations sur 3 maisons et que les biens communaux y soient absents.

pas tout à fait complètes du fait de l'imprécision de certaines parcelles et des mutations foncières qui se sont opérées dans l'intervalle. Mais environ 80 % de la surface en propriétés privées des communautés a pu être reconstitué.

Les cadastres napoléoniens.

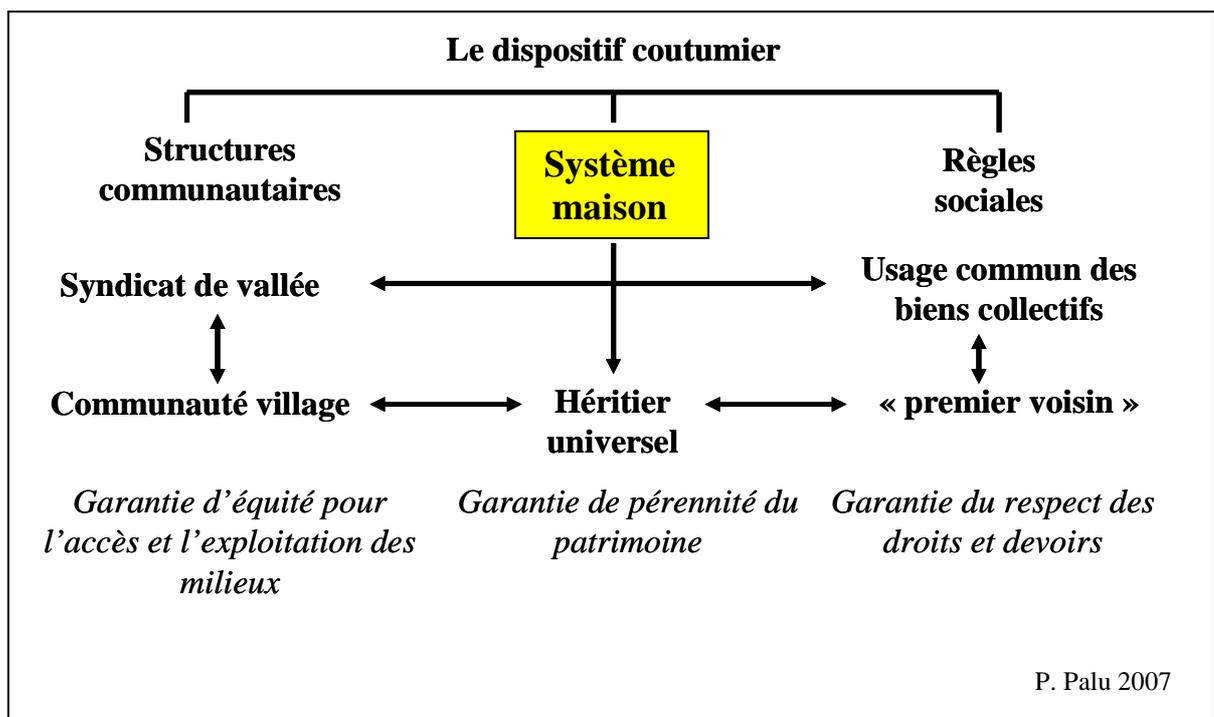
Enfin, les documents majeurs dont nous disposons sont les cadastres napoléoniens, achevés en 1811 pour Viodos-Abense-de-Bas, en 1830 pour Trois-Villes. Ils fournissent une cartographie très précise du parcellaire tel qu'il apparaissait au sortir de la Révolution. Le document est accompagné de son état des sections qui a été intégralement saisi, ce qui permet de disposer des informations sur l'usage et la propriété des parcelles moins d'un siècle⁴ après la rédaction des censiers. La totalité de ces cadastres a été basculée sur un Système d'Information Géographique. Les limites parcellaires décrites ont servi de base à la reconstruction des paysages des censiers.

1. 2. Appréhender l'organisation et l'appropriation de l'espace

Le système maison

Il est à la base des schèmes familiaux. Ce dernier est fondé sur des logiques de pouvoirs internes (chef de famille) et externes (réseaux de familles). Ces logiques sont sous-tendues par les projets de pérennité de toutes les familles et constituent à terme des réseaux d'intérêts communs, créatifs et actifs tels que mise en place de pouvoirs locaux, de syndicats en fonction des conjonctures et des époques⁵.

Tableau 2. Schéma simplifié du dispositif coutumier



⁴ soit un intervalle de 50 ans pour Abense-de-Bas, de 80 pour Trois-Villes

⁵ E. Salvi, *Agriculteur en Soule : un métier attractif ?* Mémoire ISARA Lyon, 2005, 141 p.

L'analyse des données issues de ce suivi historique permet de valider une certaine permanence du modèle « Maison » (etxe) dans le temps, de rendre compte des recompositions sociales locales à partir d'une dimension structurante de la maison, le projet de sa pérennisation, et enfin de comprendre comment les milieux naturels ont été construits et déconstruits au fil du temps en fonction d'une autre dimension étroitement liée à la première, la capacité d'adaptation au milieu et la volonté de le transformer.

Types de maisons et d'appropriation foncière

Pour comprendre l'évolution du système maison et sa traduction dans le paysage agraire, nous avons commencé par faire une représentation détaillée des lieux à partir des maisons mentionnées dans le censier de 1377 puis dans les censiers du XVIII^e siècle, en nous calant le plus possible sur les réalités de terrain.

En effet les finages communaux ont tous en commun de grands ensembles paysagers qu'on suit tout au long des siècles : les campagnes dans la partie alluviale, les zones intermédiaires de collines avec les bordes, un étage plus montagnard (massif de La Madeleine) présent à Trois-Villes seulement.

Le « censier gothique » de 1377 nous donne à la base la structure hiérarchique des différentes communautés villageoises de Soule.

Tableau 3. Structure hiérarchique des communautés d'Abense et de Trois-Villes à la fin du XIV^e siècle

(source : Censier Gothique)

nature des maisons	Abense	en %	Trois-Villes	en %
« nobles » ⁶	4	19	2	7
« libres non nobles » ⁷	5	24	16	55
« fivatières » ⁸	9	43	4	14
« botoyères » ⁹	3	14	7	24
Total	21	100	29	100

Ce tableau fait apparaître à la fois la hiérarchisation des « etxe » au sein des communautés et leurs différences selon leur localisation en Soule. A Abense, les maisons que l'on peut qualifier de « dominantes » de par leur statut, sont minoritaires en nombre, ce qui n'est pas le cas à Trois-Villes. Dans la première, les maisons « nobles » sont plus représentées que dans la seconde où dominent les « franches ». A Abense donc les maisons hiérarchiquement « dominées » sont majoritaires en nombre alors que ce n'est plus le cas à Trois-Villes.

⁶ *podestat, caber, gentiu ou judjant.*

⁷ *francq*, libres de toute dépendance seigneuriale.

⁸ Dépendant d'une maison dont elles avaient reçu maisons et domaines sous contrat d'affièvement.

⁹ Maisons non propriétaires des terres, occupant d'une tenure.

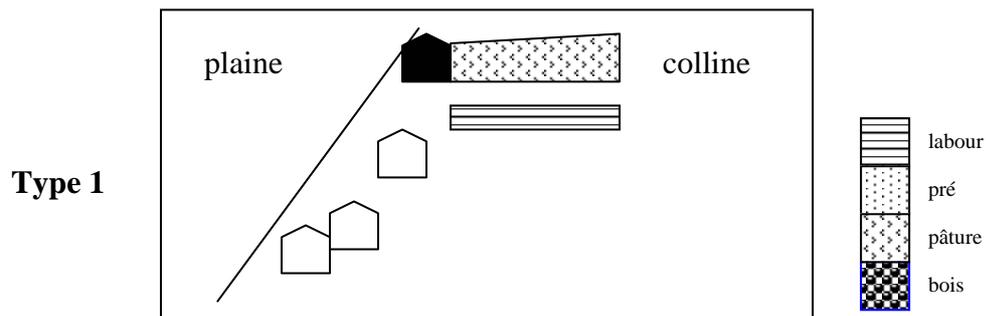
La structure hiérarchique diffère donc entre l'aval de la vallée où le pouvoir se concentre plus entre quelques maisons et la partie médiane où le poids des maisons « franches » est notable. En fait ces résultats sont conformes aux différences de structure constatées en proportion par Ricardo Cierbide entre Haute et Basse Soule¹⁰.

L'enseignement de la comparaison entre les censiers du XVIII^e siècle et les cadastres napoléoniens

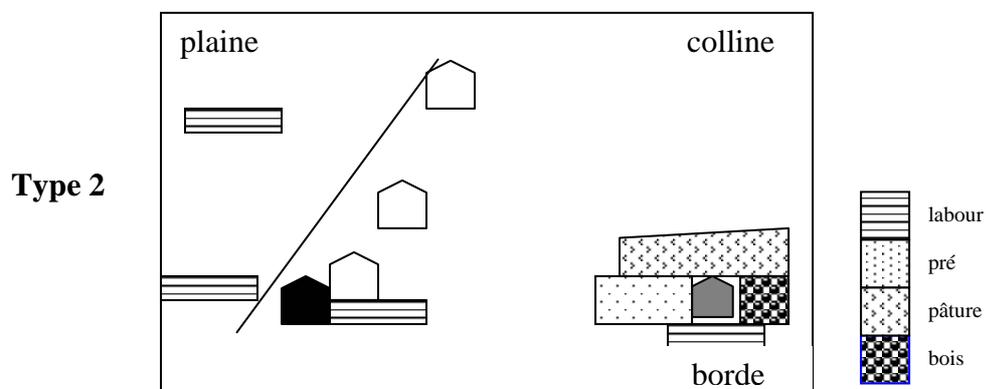
A Abense deux concentrations d'enclos à maisons existent en 1762 dans la partie basse. A ces deux pôles s'ajoutent des maisons isolées à l'étage des bordes. A Trois-Villes en 1752, trois groupes de maisons se concentrent le long de la voie royale, quelques maisons isolées dans la zone intermédiaire et trois au pied de la Madeleine. Toutes ces maisons sont, dans leur très grande majorité, recensées dans le censier de 1377.

S'il est relativement aisé d'identifier les maisons dans le village, l'analyse des exploitations agricoles repose intégralement sur la reconstitution des cadastres à partir des données des censiers qui fait apparaître essentiellement trois types fonciers en relation avec les « maisons » :

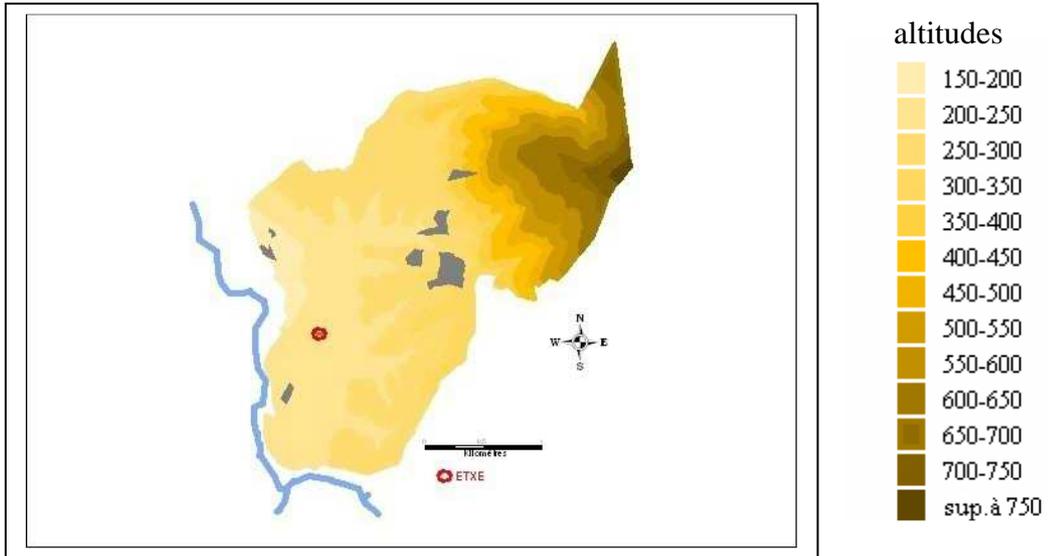
- « maison » limitée à quelques parcelles éclatées plus ou moins proches, toujours située dans le village ou un hameau



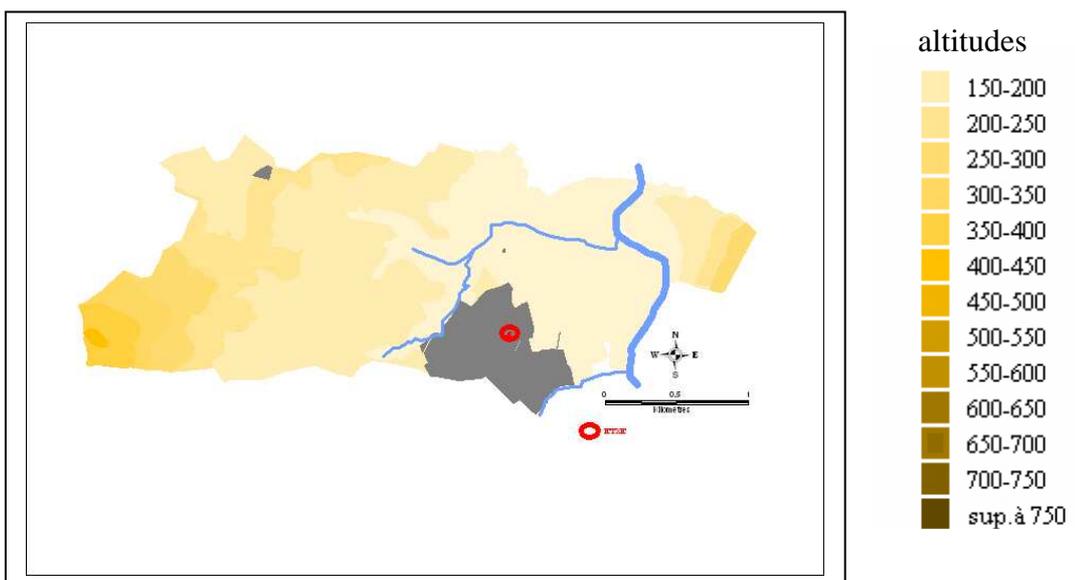
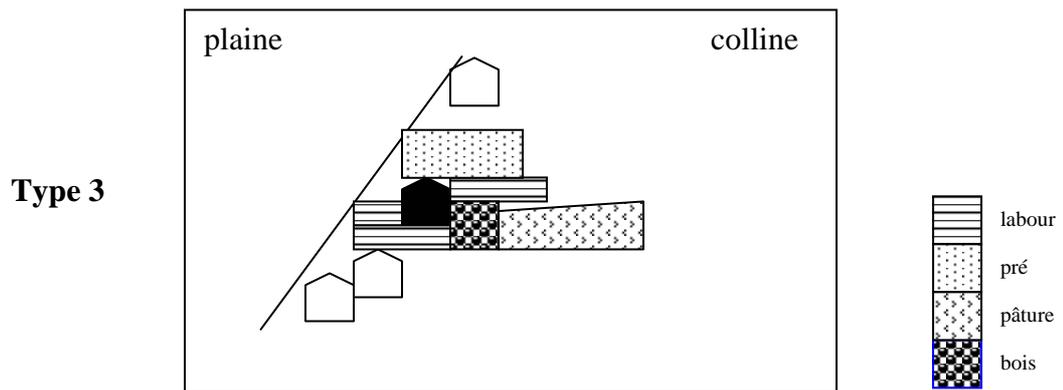
- « maison » elle aussi située dans le village ou un hameau, avec une exploitation au parcellaire plus important mais éclaté : une partie dans la campagne, une autre dans la zone intermédiaire, plutôt concentrée autour d'une « borde »



¹⁰ *Op.cit.* p. 71.



- « maison » formée d'un bloc de parcelles groupées autour de celle-ci rappelant le modèle des tenures blocs des maisons casalières de Gascogne¹¹, ensemble pouvant se localiser dans le village comme dans un écart dans les collines.



¹¹ B. Cursente, *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale XI^e-XV^e s.*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998

La comparaison des deux situations à moins d'un siècle de distance nous amène ainsi à distinguer, en fonction de la chronologie et de l'appropriation foncière :

Les « étrangères »

En règle générale, les dernières arrivées (soit entre les recensements de la fin du XVIII^e siècle et l'établissement du cadastre napoléonien) ne possèdent qu'un bâti dans les hameaux et une, voire quelques parcelles attenantes ou non, mais rien de plus, ni dans le bordaltes, ni dans les communaux partagés. Elles s'intercalent parfois entre des maisons et dans ce cas le nom de l'occupant renvoie souvent au « casonyme » de la bâtisse voisine, et le propriétaire a soit une activité non agricole, soit est qualifié de « cadet ». Sinon la plupart de ces nouvelles maisons sont localisées à la périphérie des villages ou hameaux premiers.

Les « associées »

Celles dont la présence est attestée dans les « cadastres » du XVIII^e siècle sans être cependant désignées dans le censier de 1377 présentent souvent les mêmes caractéristiques que les précédentes : construites en marge ou dans de nouveaux hameaux à proximité d'une « maison casalère » isolée (cas d'Abense) ou non (cas de Trois-Villes), parcellaire foncier limité. Sauf que ces maisons posent un certain nombre de problèmes, en particulier parce que certaines d'entre elles vont bénéficier d'un privilège visiblement réservé aux seules « maisons originelles » : la participation au partage de certains communaux durant la seconde moitié du XVIII^e siècle (cas en particulier de Trois-Villes) ! Certaines, sans être notifiées au XIV^e siècle, apparaissent dans des actes notariés au XVIII^e siècle et dans le même temps des « etxe » disparaissent des listes : s'agit-il de création de maisons supplémentaires ou de modification de la dénomination de préexistantes¹² ou de maisons non listées à l'origine pour raison fiscale¹³ ? Sur ce point, beaucoup de points restent encore obscurs car, dans l'un et l'autre cas, pour quelles raisons auraient-elles bénéficié d'une privatisation des biens communautaires longtemps en indivision ?

Les « fondatrices »

En effet, on peut émettre l'hypothèse que le censier de 1377 traduit pour l'essentiel l'état de la structure des « maisons » du « système casalier »¹⁴ issue de la fondation de la communauté. Il rend compte d'une hiérarchie mais ne fournit aucune indication quant au rapport de cette forme d'organisation pyramidale et son éventuelle traduction dans le partage de l'espace communautaire. Néanmoins, les livres censiers de 1752 et 1764 pour nos deux communes donnent les résultats suivants :

- à Trois-Villes en 1752, les « maisons dominantes » (deux « nobles » et seize « franchises ») représentent 30 % des « etxe » de la communauté mais détiennent 53 % des terres privées recensées dans le terrier ;
- à Abense en 1764, les huit « dominantes » (quatre « nobles » et quatre « franchises ») ne représentent que 16 % des maisons mais possèdent 56 % des terres privées listées dans le livre censier.

Ces résultats montrent qu'à cette période la structure hiérarchique telle qu'elle est héritée du XIV^e siècle se traduit par une domination sur l'espace quatre siècles plus tard. L'absence

¹² nous avons tenu compte, autant que possible, de la substitution d'un patronyme à un casonyme afin de ne pas commettre d'erreurs dans le suivi des « maisons » dans la durée

¹³ les registres paroissiaux de Trois-Villes attestent que l'essentiel de ces maisons existaient dès le début du XVII^e siècle.

¹⁴ B. Cursente *op. cit.*

de sources intermédiaires entre le XIV^e et le XVIII^e siècles dans un pays de tradition orale ne nous permet évidemment pas d'en déduire qu'elle en traduit la permanence dans le temps.

Reste que l'examen du parcellaire des exploitations en fonction de leur place dans cette hiérarchie rend bien compte de ce partage inégal des ressources. En règle générale, les maisons « dominées » encore présentes au XVIII^e siècle ont des parcellaires réduits et très éclatés et totalement sous représentés à l'étage des bordes. A l'inverse, les « dominantes » se présentent sous la forme de « tenures blocs » lorsque « l'etxe » est localisée hors des hameaux où se concentrent la plupart des autres maisons ou au cœur de ceux-ci : c'est le cas d'Abense.

A Trois-Villes la configuration des parcellaire des « maisons dominantes » est différente : si la « tenure bloc » est rare, ici la concentration de la propriété autour de la borde est le cas de figure le plus fréquent. Les « etxe », concentrées dans les hameaux, possèdent quelques parcelles de terres arables dans la vallée, mais concentrent tout autour de la borde l'essentiel de la propriété. Ces différences entre les deux communes sont-elles le reflet des différences de nature de hiérarchies et/ou de milieux ?

Ce partage inégalitaire de l'espace se retrouve aussi dans celui des ressources naturelles que les communautés ont longtemps, conformément à la coutume de Soule, gardées en « réserves indivises », les « herems »¹⁵. Ainsi, le partage des « communaux » qui s'effectue au sein de nos deux communes rend compte du droit de préemption exercé par les « dominantes ». A Abense ce partage se déroule sur quelques décennies, entre le milieu du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle pour aboutir alors à la privatisation quasi totale des communaux. A Trois-Villes, il s'effectue par contre en une seule fois, sur quatre lots distincts tout en gardant en indivision la plus grande partie de la « montagne » (le massif de la Madeleine) qui est toujours à l'heure actuelle propriété communale à usage collectif.

Dans les deux communes, les ressources visées dans ce partage concernent des étendues de landes, de pâtures ou de bois taillis, c'est-à-dire des secteurs de parcours pastoraux complémentaires étant donné la faible qualité trophique de ces milieux. Le parcellaire qui en résulte est cadastré sous forme de lanières allongées dans le sens de la pente, les « partilles », la majeure partie de faible surface, auxquelles s'ajoutent quelques parcelles plus grandes, souvent au demeurant de forme différentes. Au vu des données explicatives en notre possession, il semblerait que les « maisons dominantes » aient commencé à se partager ces communaux en bénéficiant de lots plus étendus (cas d'Abense), les lots suivants (terres moins riches ?) étant partagés entre les maisons restantes de la communauté¹⁶.

2. Des stratégies qui rendent compte de la capacité d'adaptation des maisons.

L'évolution intègre l'histoire collective produite par l'interaction de facteurs internes et externes (souvent analysés indépendamment les uns des autres) et rend compte des marquages spatiaux qui en découlent. Dans ces conditions, ce sont des logiques de pérennité de la famille que l'on observe, elles sont à la fois expression individuelle et collective. Ce double aspect rend compte des processus de dynamique sociale basique.

¹⁵ « vacants » sur lesquels les « habitants de la terre de Soule » disposaient d'un usage commun et libre. (titre 13^e, art. I de la coutume).

¹⁶ à l'évidence des échanges et achats ont eu lieu entre les différentes phases de partage ce qui, en l'absence de documents écrits, ne permet pas d'interpréter le fondement réel de ces partages.

Nous avons recherché l'inscription de ces processus dans les écosystèmes montagnards.

2.1. Un système étroitement calqué sur les potentialités des écosystèmes de montagne.

L'analyse des données résultant du suivi historique effectué démontrent que les stabilités comme les changements qui ont affecté les propriétés comme les écosystèmes relèvent de facteurs organisationnels et ce à plusieurs niveaux :

- celui de la configuration des milieux naturels à l'échelle de la propriété et du patrimoine familial. Le système implique que chaque maison, quelle que soit sa place dans la hiérarchie médiévale, détienne une part, certes inégale et réduite souvent à quelques ares, des différents écosystèmes présents en montagne afin de disposer de toutes ces ressources.
- celui, à l'échelle du village et de vallée, de la hiérarchisation des utilités fournies par les surfaces en appropriation collective (communaux). « Les communaux sont attachés à un territoire dont ils sont une dépendance foncière ... Le droit de la terre s'impose, c'est-à-dire ils sont considérés comme un appendice de la propriété privée »¹⁷. Ces grands espaces de pâturages, de landes et de bois soumis à des règles d'usage coutumières constituent des milieux réserves essentiels pour la pérennité du système.
- celui des logiques de production qui ont évolué au cours du temps et des fonctionnalités des différents milieux naturels soumis à l'évolution de ces logiques. Ainsi le partage des communaux à la charnière des XVIII^e - XIX^e siècles tout comme les remembrements à la fin du XX^e siècle ont constitué des enjeux majeurs car ils redessinaient la configuration des propriétés et accompagnaient des mutations dans les activités de production et dans la nature des milieux.

Tout ceci montre que tout projet de pérennité est étroitement lié à la possession de parcelles « utiles » et à l'utilisation compensatoire (libre accès et usages) d'espaces réserves collectifs (terres syndicales de vallée et communales) qui permettent de préserver le statut de la maison et de développer ou de maintenir son projet économique. La logique de pérennité sous-entend des capacités individuelles et collectives de mise en œuvre du/des projets qui se retrouvent dans les analyses que nous avons pu faire.

2.2. Les stratégies de pérennité : être capables d'assurer la continuité dans le changement.

Le « système maison » est fondé sur l'étroite imbrication de logiques de pouvoir internes (le chef de maison par transmission intégrale) et externes (réseaux de maisons eux-mêmes inclus dans un réseau de communautés villageoises gestionnaire des intérêts de la vallée). Les projets de pérennité des maisons sont au centre de ces logiques, ils constituent des réseaux d'intérêts communs réactifs c'est-à-dire capables d'en adapter les contours ou les marges pour mieux en préserver le cœur. Ainsi, dès le XVIII^e siècle, le système est menacé à la fois par la pénétration des transformations économiques liées à l'essor du libéralisme, accompagnées des discours sur les bienfaits du partage et de privatisation des terres pour le progrès de l'agriculture.

¹⁷ A Corbin dans la préface de N. Vivier, 1998 *Propriété collective et identité communale ; les Biens communaux en France 1750-1914*, Paris. Publications de la Sorbonne, 1998

La capacité à favoriser la privatisation tout en préservant le collectif.

Comme l'attestent de nombreuses archives, un des points faibles du système était l'inégalité de droit et de fait entre les maisons. Il en résultait en particulier le caractère figé du partage et de l'appropriation du foncier. Sauf qu'un espace échappait à cette logique de pouvoir : les communaux. Ces ensembles de terres souvent de faible valeur agronomique (landes), étaient présents dans la quasi-totalité des villages¹⁸. Ils constituaient des milieux réserves, possédés en indivision par la communauté des maisons et régis par des droits de libre parcours, en particulier pour le pâturage extensif du bétail et surtout une forme de compensation pour les plus modestes d'entre elles. Ils furent l'occasion de conflits entre maisons dans de nombreux villages, attestés dans les délibérations des conseils municipaux sous la période révolutionnaire, entre celles qui voulaient maintenir la tradition et celles qui voyaient dans ces communaux le moyen de développer de nouvelles formes d'agriculture et d'accroître leur foncier. Les villages connurent des évolutions différenciées car chaque communauté modula les règles internes d'usage de ces milieux afin de préserver la cohésion du système.

La capacité à utiliser les failles d'obligations légales exogènes pour assurer la continuité de pratiques endogènes.

La pratique de la transmission intégrale était rendu possible par l'usage de la quotité disponible afin, par testament, par partage du vivant des enfants ou par contrat de mariage, de désigner un héritier principal et de l'avantager. La généralisation du partage égalitaire de 1791 renforcé par la suppression de tester en ligne directe en 1793 furent les premières tentatives pour faire disparaître le principe de l'héritier universel. Mais c'est le code civil de 1804, qui consacre le partage en parts égales comme régime de droit commun, qui va tendre à ruiner tout le « système maison ». La stratégie va consister à la fois combattre ces logiques exogènes et à utiliser leurs imperfections ou leurs potentialités pour faire « comme si » celles-ci étaient prises en compte. Elle va se doubler d'adaptations internes, car il fallait à la fois faire face aux nouvelles lois et à l'esprit des lois qu'ils instillaient au sein même du système.

L'exode rural, ici comme ailleurs, s'est traduit par la disparition d'exploitations. Mais cette évolution a été gérée dans le temps par la communauté : le foncier ainsi libéré a été vendu, échangé ou loué en bloc ou par fractions aux seules maisons restantes, nulle acquisition par l'étranger. Le sentiment identitaire est parfois si fort que nombre d'héritiers, vivant souvent loin du pays, y conservent encore bâti et parcelles.

Les familles qui ont pu et su maintenir le cap de la transmission intégrale ont ainsi profité de ces opportunités pour agrandir leurs exploitations, les moderniser et les adapter pour en faire des exploitations viables en utilisant toutes les possibilités offertes au monde agricole (subventions, primes, spécialisations, filières de production, etc.). Dans le même temps, elles ont su maintenir une modularité des écosystèmes leur permettant une possible adaptation aux évolutions des marchés. Si la pratique de la transhumance se réduit tout comme l'utilisation des communaux, elles n'en restent pas moins utilisées par nombre de maisons et considérées comme des potentialités à préserver par toutes.

Aucune conception individualiste du patrimoine ne transparaît dans le discours de ces exploitants en se réduisant par exemple à ce qui est acquis par une génération. Au contraire l'essentiel du discours repose sur un désir de continuité familiale qui passe souvent par la

¹⁸ N. Vivier, 1998

participation effective d'un enfant aux travaux de l'exploitation. La retraite du chef d'exploitation est envisagée en terme de succession dans le cadre de la famille élargie au besoin aux nièces et neveux, voire de location dans des baux rendant possible le saut d'une génération.

La capacité à s'insérer dans la légalité.

La capacité d'adaptation du système -dont témoignent l'emploi détourné du code civil et les modalités de compensation interne permettant de préserver la continuité de la « maison »- se retrouve aussi à l'échelon de l'organisation communautaire. Car la structuration héritée des villages et des vallées conditionne celle des maisons, elles en constituent autant la forme que le fond, parce qu'elles en conditionnent d'abord l'avenir économique. Dès lors il faut être capable de s'insérer dans le cours de l'Histoire pour être en mesure d'y préserver les déterminants essentiels de son identité. Pour cela, le système a su intégrer d'autres réseaux, modalités ou formes de pouvoir dans la mesure où ceux-ci offraient des possibilités connexes ou complémentaires qui, à défaut de préserver le système, le maintenaient sur l'essentiel.

La capacité à utiliser toutes les structures nouvelles pour préserver une pérennité de pouvoir et de projet

En moulant la communauté des maisons dans le dispositif municipal, celui de la communauté de vallée dans le syndicat, le système maison avait fait la preuve de sa capacité à adapter les structures coutumières dans des statuts publics conformes.

La mise en œuvre de la décentralisation à partir des années 1980 va constituer une opportunité supplémentaire. Au travers des diverses formes d'organisations ainsi générées par ce processus (contrat de pays, SIVOM, communauté de communes, syndicat intercantonal, assemblée des élus du Pays basque, etc.) les maisons vont mettre en place tout une série de filtres permettant d'assurer une certaine continuité dans le changement. Toutes ces institutions permettent en effet d'utiliser toutes les potentialités offertes par la modernisation de l'Etat et de l'économie, de constituer sur des axes précis des relais d'information et de pouvoir, un système de grappe dans lequel les maisons sont représentées en fonction de leurs intérêts, ont la main mise sur des procédures qui leur assurent le maintien de composantes essentielles de leur système tout en bénéficiant des retombées favorables de processus exogènes.

Le suivi historique sur le long terme que nous avons pu mener sur deux familles montre que celles-ci s'insèrent totalement dans l'évolution de ces stratégies collectives. Elles ont ainsi été partie prenante des remembrements qui se sont effectués selon les règles de répartition du foncier entre les maisons. Elles ont su aussi s'insérer dans des réseaux d'intérêts collectifs et de co-gestion au fur et à mesure de la création et de l'évolution de ces derniers. Toutefois si les stratégies mises en œuvre pour pérenniser la propriété semblent proches, elles s'accompagnent de choix différents en terme d'action sur les milieux et de configuration des parcellaires. L'évolution des paysages agraires dans leur ensemble et l'inscription de ces deux maisons dans leur transformation mettent en évidence cette différence de choix.

3. L'évolution des paysages agraires de la fin du XVIII^e à la fin du XX^e siècle.

Afin d'avoir une représentation de cette évolution sur nos deux communes, nous avons confronté les cartes résultant de l'exploitation des cadastres napoléoniens d'une part et des missions aériennes de l'IGN de 1948, 1968, 1988 et 1998 d'autre part afin de disposer de bases sûres. En effet telles qu'elles ont été établies, les matrices du cadastre napoléonien

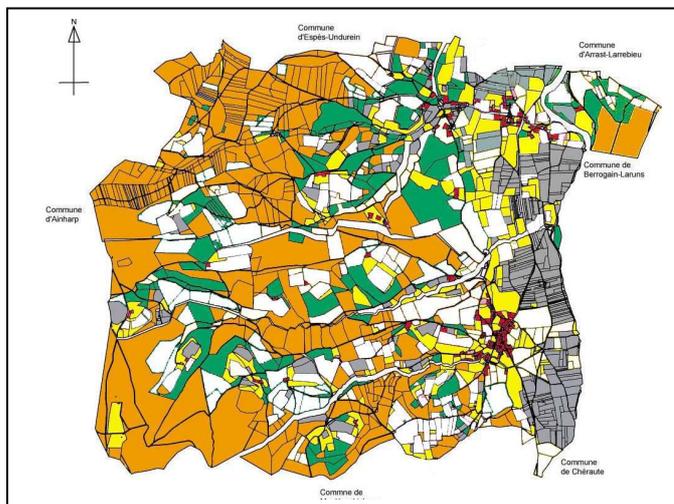
rendent bien compte des parcellaires et des paysages agraires de cette période. Son fond cartographique a d'ailleurs servi de base cadastrale jusqu'au début du XX^e s. Par contre les matrices de la période contemporaine traduisent la réalité des déclarations « fiscales » des exploitants et beaucoup moins bien la réalité physique des natures des parcelles. C'est pour cette raison que nous avons privilégié les couvertures aériennes pour coller au plus près du terrain.

3.1. Evolution comparée des deux communes sur le long terme.

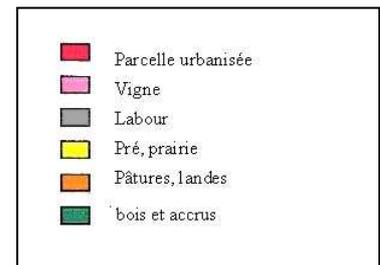
La comparaison des différentes cartes produites nous permet de mettre l'accent sur deux intervalles majeurs. Le premier se situe entre le cadastre du XIX^e s. et la situation de 1948. Durant cette période l'essentiel des paysages change peu dans les deux communes :

Les parcelles sans changement de nature

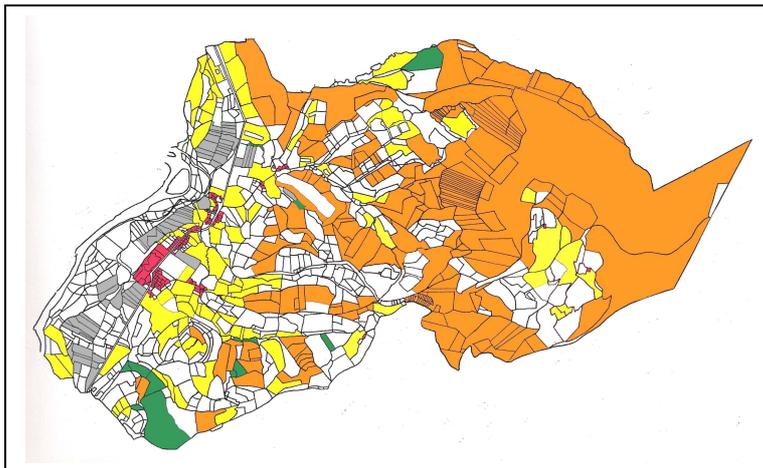
les parcelles ayant changé de nature sont portées en blanc sur les cartes



**entre 1815 et 1948
à Viudos-Abense-de-Bas**



afin de rendre ces cartes plus parlantes, la nomenclature des paysages a été ramenée à 6 items



**entre 1830 et 1948
à Trois-Villes**

Les secteurs de pâtures et de landes dominent tout l'étage supérieur des terroirs. Le parcellaire des plaines alluviales reste très morcelé et voué en majeure partie à la culture des céréales et complémentarément de l'herbe. La seule mutation majeure est liée à la disparition de la vigne, suite à la crise du phylloxéra à la fin du XIX^e s., dans la zone intermédiaire des bordes.

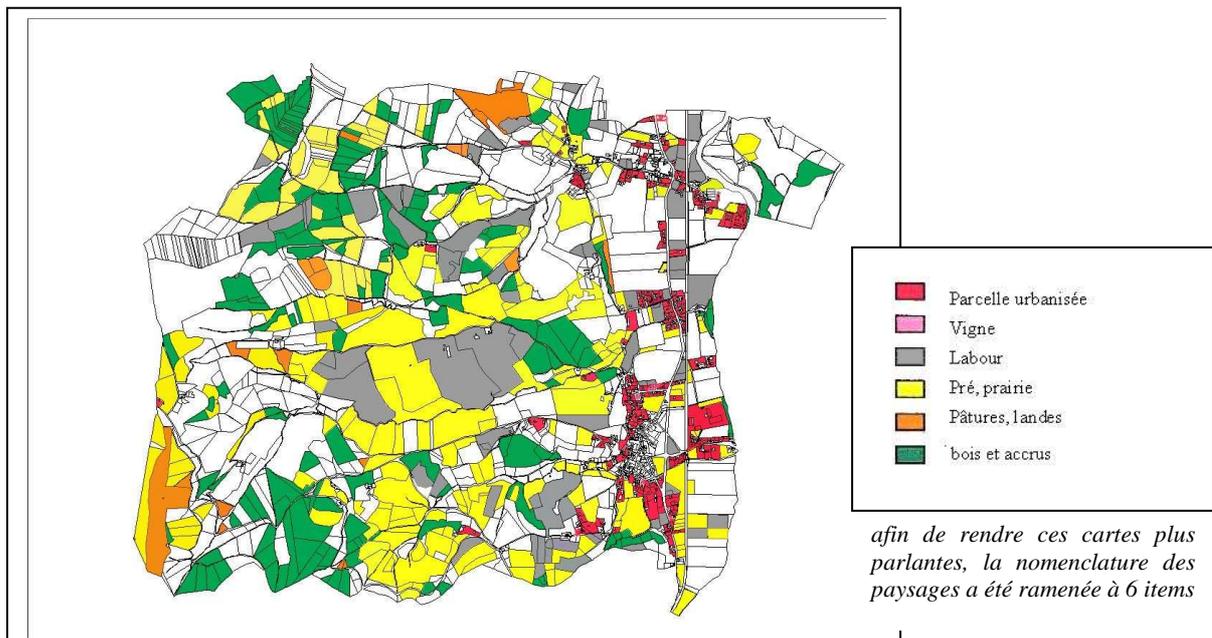
Le parcellaire qui lui été consacré va pour l'essentiel être converti en prairies et pour une plus faible part en boisements (acacias) ou en friches pâturées.

Photo 1. Ancienne parcelle de vigne cultivée en terrasse au XIX^e s. colonisée depuis par des acacias et des chênes (commune de Trois-Villes)



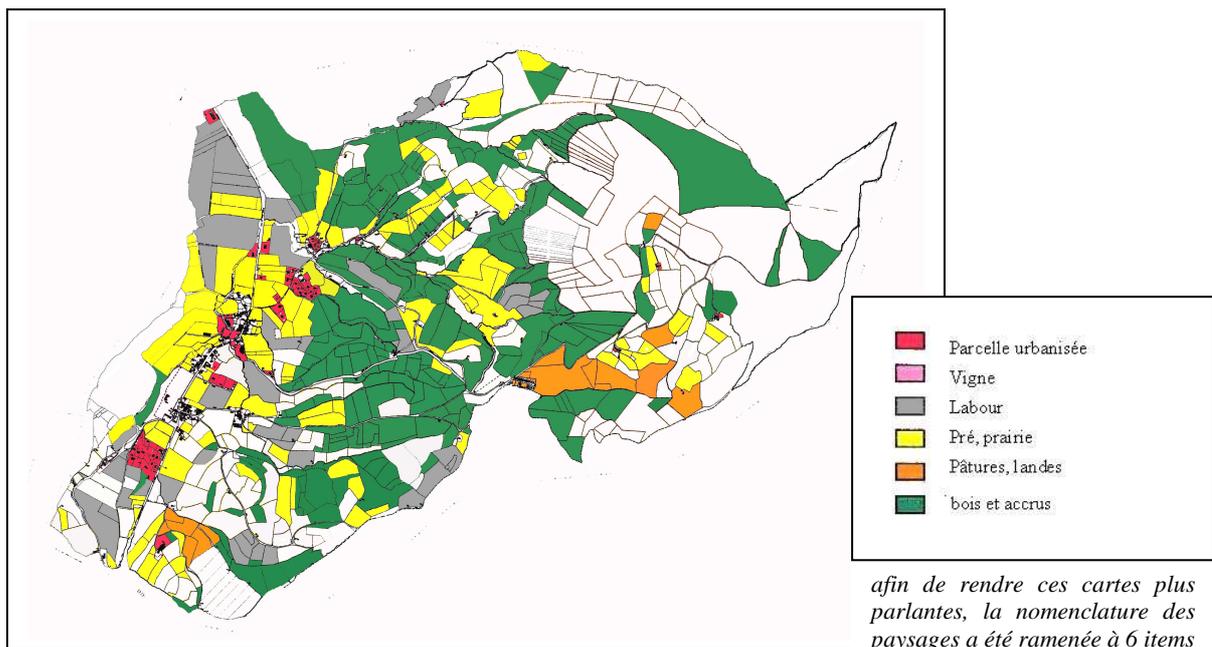
Par contre les mutations sont importantes dans les deux communes entre 1948 et 1998, le processus débutant avant 1968 pour s'amplifier ensuite en une série de phases : celle du recul du nombre des exploitations des années 1960-1970, qui se concrétise par les remembrements de la période 1970-1980 auxquels vont s'ajouter les effets de la Politique Agricole Commune. Cette période est caractérisée par la régression des secteurs de landes et de pâtures et la transformation des paysages agraires de la zone intermédiaire des bordes dans les deux communes. Mais elle met aussi en évidence des différences d'évolution importantes entre ces deux communes liées à des choix de formes d'agriculture et à des contextes différents.

Le changement d'affectation des parcelles à Viodos-Abense entre 1948 et 1998



A Viodos-Abense-de-Bas, ce qui marque les paysages du secteur de plaine c'est essentiellement la transformation de parcelles agricoles en lotissements urbains, gagnées par l'extension de Mauléon (cf. carte suivante). Cette perte pour l'agriculture de plaine explique la forte progression en compensation des mises en prairies et en labours constatées dans la zone intermédiaire. Les secteurs les moins favorables à l'exploitation intensive sont gagnés par des boisements. Enfin, dans cette commune, cette évolution vers une agriculture intensive s'accompagne de remembrements et de regroupements importants de parcelles afin d'en faciliter l'exploitation mécanique.

Le changement d'affectation des parcelles à Trois-Villes entre 1948 et 1998



A Trois-Villes, dans le secteur de plaine alluviale, le parcellaire n'est touché par des remembrements que dans la partie occidentale et s'accompagne de la formation de grandes parcelles en labour ou en prairies artificielles. Le phénomène d'urbanisation est ici plus limité qu'à Viodos-Abense-de-Bas. L'utilisation des milieux ne revêt dans cette commune un caractère intensif que dans la plaine. L'élevage extensif reste encore important et la chute du nombre des exploitations se traduit par une progression des accrus et des boisements sur les parcelles les moins favorables. Cette fermeture des milieux marque principalement la zone intermédiaire des bords tandis que le versant de la Madeleine continue pour l'essentiel d'être maintenu en milieu ouvert pour un pâturage extensif.

Dans les deux cas, comme dans de nombreuses communes du Pays basque, la transformation des paysages agraires s'effectue dans le secteur des zones intermédiaires à l'étage des bords. Tandis qu'à Viodos-Abense l'urbanisation du bas de la commune a renforcé une ouverture et une intensification de l'exploitation de ces zones avec suppression de haies et augmentation de la taille des parcelles, à Trois-Villes ces mêmes milieux sont marqués à l'inverse par une fermeture, résultant soit d'une progression des périmètres boisés à partir souvent d'accrus, soit de semis en provenance des haies qui ont subsisté.

L'évolution des paysages agraires de deux communes de Soule rend compte des deux options de développement agricole qui marquent aujourd'hui la vallée du Saison et plus généralement la plupart des vallées des Pyrénées occidentales.

Le suivi dans le long terme des deux familles précise et illustre ces options de développement. Le schème familial présente d'abord un fondement historique du parcellaire, de son organisation et de son activité. Il se déroule ensuite au gré des histoires familiales et traverse les contextes socio-économiques jusqu'à nos jours.

C'est cette « traversée » qui illustre le mieux les responsabilités des maisons souletines dans la construction ou la déconstruction des paysages agraires. S'y ajoutent bien sûr les effets des contraintes et des règles qui se sont appliquées au monde agricole depuis plus de cent ans avec lesquelles les familles d'exploitants ont dû composer.

3.2. L'acquisition de parcelles indicatrice des dynamiques de développement des exploitations.

Les acquisitions de parcelles et l'accroissement de superficie traduisent avant tout la dynamique de développement de l'exploitation agricole. Elles éclairent l'adaptation ou au contraire la résistance aux facteurs de développement externes dans un contexte économique et social donné. Nous avons choisi pour cela cinq périodes significatives permettant de comparer ces deux exploitations. Ces périodes sont données par les supports d'analyse que constituent les différentes formes de cadastres, les événements historiques majeurs et les évolutions technologiques et réglementaires qui ont affecté le monde rural.

Les supports de l'analyse

Les documents fiscaux que sont les compoix et terrier d'Abense-de-Bas et de Trois Villes renseignent chaque parcelle en détaillant les contenus sans pour autant en préciser l'organisation à l'intérieur de la parcelle décrite et confrontée. Nous trouverons par exemple des parcelles de *tuyaar*, *hautin et fougères* ou encore *pré*, *labour et pâture*.

Il n'en est pas de même pour le cadastre napoléonien qui, pour remplir sa mission fiscale contient à la fois l'usage qui est fait des biens fonciers et aussi la valeur fiscale qui en découle. Pour se faire, le cadastre s'appuie sur une cartographie détaillée établie par les géomètres du cadastre sous l'administration du préfet et du maire qui nomme des *scrutateurs*. Les géomètres découpent les parcelles initiales à multiples composantes, telles qu'elles étaient constituées auparavant dans les censiers, en parcelle par nature : fougeraie, châtaigneraie, pré, labour ... Ce premier travail sera complété par celui des *classificateurs* choisis parmi les propriétaires en assemblée municipale et des *experts* nommés par le contrôleur des contributions directes. Ils procéderont à la classification du territoire, à l'évaluation proportionnelle du revenu imposable des diverses natures de cultures. Au terme de cette procédure il y aura débat au sein des communautés afin de parvenir à des arbitrages. C'est en partie ce qui explique que les cadastres ont été achevés dans les communes à des dates éloignées (1811 soit très tôt à Viodos-Abense, mais seulement en 1830 à Trois-Villes ... pour s'achever en 1850 en Corse !)

Le changement de méthode d'un cadastre à l'autre explique que la multiplication des parcelles ne traduit pas obligatoirement l'accroissement significatif de la superficie. Le tableau des surfaces de la page suivant l'illustre parfaitement. Nous avons donc, pour ces raisons, caractérisé les différentes périodes à partir de la mise en œuvre du cadastre sous le premier Empire.

Tableau 4. Comparatif des acquisitions de parcelles par périodes et dates d'entrées

Périodes Familles	Pré révolutionnaire ¹⁹ milieu du XVIII ^e -début XIX ^e	Post révolutionnaire ²⁰ Jusqu'au début XX ^e	Pré industrialisation Jusqu'en 1957	Agriculture technologique Jusqu'en 1970	Agriculture régulée Jusqu'en 2008
Propriété A <i>Abense de bas</i>	Totalise 11 parcelles <i>(qui seront ensuite partagées afin d'être cadastrées par nature d'occupation du sol)</i>	An 1811 - 9 parcelles An 1816 - 1 parcelle An 1845 - 2 parcelles An 1860 - 1 parcelle An 1884 - 1 parcelle An 1894 - 1 parcelle Total : 15 parcelles	An 1907 - 2 parcelles An 1911 - 1 parcelle An 1927 - 12 parcelles Total : 15 parcelles	An 1966 - 2 parcelles An 1967 - 39 parcelles An 1970 - 2 parcelles Total : 43 parcelles	An 1971 - 1 parcelle An 1972 - 3 parcelles An 1979 - 6 parcelles An 1981 - 6 parcelles An 1991 - 1 parcelle An 1993 - 3 parcelles Total : 20 parcelles
Propriété B <i>Trois Villes</i>	Totalise 9 parcelles <i>(qui seront ensuite partagées afin d'être cadastrées par nature d'occupation du sol)</i>	An 1830 - 7 parcelles An 1835 - 1 parcelle An 1838 - 4 parcelles An 1850 - 1 parcelle An 1864 - 1 parcelle An 1890 - 1 parcelle Total : 15 parcelles	An 1900 - 2 parcelles An 1905 - 3 parcelles Total : 5 parcelles	An 1968 - 8 parcelles Total : 8 parcelles	An 1985 - 1 parcelle An 1988 - 1 parcelle An 1989 - 1 parcelle Total : 3 parcelles

¹⁹ Sources : Compoix d'Abense 1764 – Terrier de Trois Villes 1752. Archive des exploitants.

²⁰ Sources : Cadastres Napoléonien d'Abense 1811 et cadastre Napoléonien Trois Villes 1830.

La période **post révolutionnaire** court du premier empire à la fin du siècle sous la troisième république. Cette période est marquée par le déclin du droit coutumier (coutume de Soule) et son remplacement par le droit civil qui abolit les retours lignagers et favorise la pleine propriété. La fin du siècle se traduit aussi par un développement des marchés agricoles du fait des facilités de transport qu'offre le train auquel se rajoute l'industrialisation du pays qui a pour effet l'augmentation de la population urbaine, donc de la demande. Des mesures sont prises pour permettre l'accroissement de la production agricole notamment par l'accession au crédit pour la modernisation et les premières mutuelles qui constituent des fonds de garantie. Ces mesures n'ont de réel impact que dans le centre et le nord de la France. La Soule connaît à cette même période une forte émigration notamment des cadets qui renoncent de fait à leurs droits sur la terre, ce qui permet de sauvegarder le système de l'héritier universel. De ce fait, cette période ne voit pas s'opérer de grands changements au niveau du parcellaire des deux fermes. Les entrées de parcelles s'échelonnent dans le temps et il s'agit d'avantage d'opportunités que d'une stratégie clairement établie d'accroissement de la production et d'entrée dans une économie de marché.

La première moitié du XX^e siècle constitue en quelque sorte l'ère de **pré-industrialisation**. La corrélation de nombreux facteurs quelquefois forts éloignés les uns des autres mais convergeant dans le sens où tous vont contribuer à la mise en œuvre de l'industrialisation puis l'avènement d'une agriculture technologique et contrôlée dans un contexte mondialisé : la *saignée* de la grande guerre, la crise de 1924 qui raréfie l'argent, l'enseignement agricole de proximité qui se développe pour former les cadres, le syndicalisme qui structure la profession, le crédit agricole qui se développe et la naissance de la mutualité sociale agricole, le mouvement coopératif qui organise les achats et promeut les techniciens / conseils, le développement de la chambre d'agriculture et aussi le plan Marshall qui après le deuxième conflit mondial favorisera l'accès au tracteur et autres mécanisations.

Cette période se terminera par la signature du traité de Rome qui projette l'agriculture dans le productivisme et positionne l'Europe au centre des dispositifs pour le développement de l'agriculture en lui déléguant l'octroi des fonds structurels et de soutien. Suite à ce traité, la Politique Agricole Commune (PAC) voit le jour en 1962.

Localement, l'industrialisation de Mauléon oriente une partie des paysans vers la double activité. Les doubles actifs, limités dans leur temps de travail sur la ferme, ne vont pas accroître leur surface libérant ainsi un potentiel de terre pour les autres.

A partir de la mise en œuvre de la PAC se met en place **une agriculture technologique** dans le sens où la totalité des outils manuels ont été progressivement remplacés par des systèmes mécaniques. Le machinisme agricole s'automatise de plus en plus faisant appel aux nouvelles technologies, il en est de même pour les procédés de fabrication et de production. L'économie de la ferme, orientée jusque là vers un investissement mesuré et calibré par une politique de moindre dépense pour un rendement optimum laissé à la discrétion de l'agriculteur, est remplacée par les plans de gestion incluant un nouveau rapport à l'argent et nécessitant des connaissances en techniques comptables et de gestion.

Globalement, les techniques utilisées sont de plus en plus sophistiquées et par la même de moins en moins maîtrisées par les exploitants qui, bien qu'ayant acquis par l'enseignement agricole de réelles compétences techniques, sont devenus et restent dépendants de services extérieurs incontournables et qui plus est coûteux en temps et argent.

Le remembrement qui adapte les parcelles à la nouvelle mécanisation, les dotations et autres aides à l'installation pour l'achat de matériel et foncier, les formes juridiques adaptées à cette nouvelle économie (GAEC, CUMA ...) favorisent l'accroissement des surfaces en créant des conditions avantageuses pour le rachat des fermes n'ayant pu s'adapter à cette

profonde mutation. Pourtant cette euphorie clôturant en quelque sorte les « Trente Glorieuses » sera pondérée par une succession de régulations qui agiront comme autant de forces contraignant l'expansion du système de production agricole.

La montée en puissance de cette agriculture productiviste atteint, dès les années 70, une limite qui se traduit par une surproduction de lait. Cette surproduction amènera l'Union Européenne à réagir en instaurant des quotas de production qui prendront effet en 1984. C'est le début de la période que nous avons appelée **agriculture régulée**.

Bien que des régulations aient toujours eu lieu en agriculture, le changement d'échelle et de gouvernance qu'introduit l'Union Européenne dans ces régulations et la nature même des régulations ouvre une nouvelle ère. Les quotas et le recours à la jachère (qui était considérée quelques années auparavant comme un archaïsme éloigné de toute modernité !), l'introduction des mesures agro-environnementales, les nouvelles normes qualitatives au niveau de la production et transformation, la numérisation et surveillance des changements de nature des parcelles sont autant d'outils de régulation intervenant sur les différents plans : économique, environnemental, sanitaire et social. Ces régulations annoncent une profonde mutation de l'agriculture qui passe d'une position d'offre vis-à-vis de la société avec une grande autonomie de développement – ne dit-on pas que l'agriculture est un Etat dans l'Etat - à une autre position dans laquelle elle doit répondre aux nouvelles orientations de cette société et se soumettre à ses exigences. Cet inversement des forces amènera d'autres réponses !

L'évolution des surfaces des propriétés des deux maisons que nous avons suivies dans la durée montre que ce n'est que dans la seconde moitié du XX^e siècle qu'elles ont pu accroître de façon significative la surface de leurs exploitations.

Tableau 5. Evolution des surfaces

Propriétaires	Surfaces au XVIII^e 21	Surfaces au XIX^e	Surfaces en 2003
A	en 1764 7 ha	en 1811 10 ha	76 ha
B	en 1752 10 ha 73 a	en 1830 8 ha 80 a	30 ha (24ha cadastrés et 6ha en part de olha non cadastré)

Total des surfaces exploitées en 2003

A	80 ha
B	74 ha

En 2003 le propriétaire A dispose de 80ha au total dont 4ha en location sans contrat.

Le propriétaire B possède 30ha en pleine propriété mais dispose en réalité de 44ha en plus en contrat coutumier d'usage des estives du *olha*. L'acquisition de la parcelle et du droit d'estive est effectuée en avril 1988²².

²¹ pour la propriété A la surface inscrite sur le compoix est inférieure à 7ha que nous obtenons en reportant les parcelles sur le cadastre napoléonien. L'écart est dû en particulier aux usages de la *montagne* qui avant le cadastre était des zones de récolte en non des parcelles.

²² archives de l'exploitant

En résumé, nous constatons sur le plan de l'évolution du parcellaire que les deux propriétés relèvent de deux types d'organisation foncière (typologie présentée page 6 et 7 de ce rapport).

Ainsi, la famille A est partie du type 1 pour aboutir au type 3, alors que la famille B est toujours de type 2. Si l'on regarde le nombre d'hectares acquis, la famille A passe de 7 ha à 76, la famille B de 10 à 30. Cette différence n'a pas de valeur en soi car **ce qui est révélateur c'est la surface exploitée** qui nous donne deux informations importantes : les terres en location sans contrats (4 ha pour la famille A) et les terres en contrat coutumier d'usage en estives (44 ha pour la famille B). Du résultat obtenu se dégage **la nature de l'activité** : intensive pour la famille A et extensive pour la famille B, nature dont on peut rechercher l'impact sur les écosystèmes de montagne.

Mais la localisation spatiale des parcelles, leur contenu, leur plus ou moins grande proximité, les potentialités des milieux en relation avec l'activité agricole des exploitations, tout cela nous donne la **configuration des propriétés** qui peut se définir comme un « **écosystème cultivé** »²³.

4. Du paysage agraire à l'écosystème cultivé.

L'évolution du parcellaire des deux familles nous permet de prolonger l'analyse au-delà de la simple démonstration d'adaptation ou de résistance aux contraintes auxquelles elles ont été confrontées durant tout ce temps. Elle nous permet aussi d'aborder concrètement la construction des paysages par périodes et de mieux appréhender dans les stratégies familiales quel est le projet fondamental de pérennité des maisons.

Grâce aux entretiens réalisés auprès des exploitants et au vu des entrées de parcelles, les familles A et B ont utilisé chacune une stratégie différente de développement et d'adaptation. Ces stratégies, divergentes à bien des égards puisque l'une orientera l'activité vers l'intensification et collera de fait au modèle dominant alors que l'autre misera sur le modèle extensif et traditionnel, modifieront le paysage de façon significative. Pour mettre en évidence l'impact produit sur les milieux constitutifs de l'écosystème cultivé nous avons, dans un premier temps, décrit de façon synthétique et à titre d'inventaire l'écologie globale du paysage telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui pour ensuite introduire la part d'histoire et enfin analyser l'impact sur les milieux par périodes au regard de l'évolution du parcellaire de chacune des maisons.

4.1. Vers une moindre qualité écologique de l'écosystème cultivé.

Les communes étudiées se situent toutes deux aux étages atlantiques caractérisés par des paysages de collines et basses montagnes du piémont pyrénéen découpés dans le flysch du Crétacé supérieur. Le climat de type atlantique est fortement marqué par les entrées maritimes venant de l'ouest qui assurent une hydrométrie et des températures favorables au développement d'une végétation de type euatlantique²⁴, qui se décline en deux séries boisées principales.

La **série du Chêne pédonculé** (*Quercus pedunculata*) sur sol acide à caractère plutôt hydrophile qui se mélange au contact avec la série de l'Aulne (*Alnus glutinosa*) des terres mouilleuses et ailleurs avec la deuxième série, celle **du Chêne Tausin** (*Quercus pyreneicus* ou *toza*) sur sol acides, dégradés et percolants.

²³ qualifie les écosystèmes transformés par l'homme pour être exploités en vue de satisfaire ses besoins.

²⁴ qui appartient au domaine atlantique

Actuellement la série du Chêne pédonculé est accompagnée par le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) d'introduction contemporaine et le Châtaignier (*Castanea sativa*) arbre exogène d'introduction ancienne. Le Robinier en bosquet ou épars colonise majoritairement les surfaces des anciennes vignes alors que le Châtaignier issu de semis spontanés s'imisce entre les Chênes et autres arbres et arbustes de la série.

Progressivement en accompagnement de l'anthropisation des milieux, les séries boisées ont reculé au profit **des faciès de Lande atlantique** issus des anciens déboisements pour les besoins de l'élevage et de l'agriculture. La production de landes, qui étaient accompagnées de boisements en bouquet de Chênes et Châtaigniers, permettait le transfert de fertilité vers les zones de culture. Le Tausin toujours décrit comme un arbre chétif et rabouгри peuplait les landes maigres caractérisées par une faible profondeur de sol pauvre en matière organique, landes maintenues ouvertes par le passage régulier (tous les deux ans) du feu pastoral. La lande à Tausin en massif s'apparente alors au type de « forêt parc » au tissu arboré lâche. Châtaignier et Tausin des landes de parcours disparaîtront sur de grandes surfaces suite aux maladies de l'Oïdium et de l'Encre combinées aux pratiques mal maîtrisées, par perte du savoir-faire dans la période contemporaine, du feu pastoral et qui finira de détruire les peuplements affaiblis. De plus, le Tausin fera l'objet d'une exploitation - récolte de l'écorce - pour les besoins des tanneries. Tout ceci explique la médiocrité du boisement sur ces espaces en lande alors que châtaignier et tausin résistent en mélange dans les boisements.

L'organisation spatiale du paysage est structurée de façon identique sur les deux communes. La terrasse alluviale de la plaine du Saison concentre encore une bonne partie des prés et labours tandis qu'à l'étage des granges les boisements et différents faciès de landes restent présents à des degrés variables à Trois villes ou à Abense. Les parties les plus hautes et aussi les plus éloignées accueillent encore des landes découvertes à Ajonc (*Ulex europaeus* et *gallii*), Bruyères (*Erica vagans*, *cinerea*, *tetralis*, *scilliaris*) Callune (*Calluna vulgaris*) et Fougère (*Pteridium aquilinum*).

Cette structure paysagère étendue du plus bas de la plaine au sommet des collines, agrémentée des parties en cultures pérennes, des séquences végétales des différentes séries et des faciès de lande atlantique, donne les **limites spatiales et les contenus de l'écosystème cultivé constitutif du paysage**.

La qualité écologique de ces paysages va évoluer, de manière différente, à Trois Villes comme à Abense, en relation avec la nature de l'exploitation de l'écosystème cultivé :

A Abense, l'intensification des cultures, les changements de destination des parcelles de landes les plus accessibles par des mises en prairie et culture, l'accroissement des surfaces et la suppression du bocage banalisent le paysage. Les unités écologiques (bois, landes, surfaces cultivées) sont maintenues dans leurs parcelles aux bordures franches, détruisant pour partie les écotones²⁵. Les landes non encore utilisées s'enfrichent, le Brachypode penné (*B. pinnatum*) domine la strate herbacée l'appauvrissant d'autant, quelques Tausins résistent alors que l'ensemble évolue vers le forestier comme l'attestent les séquences pionnières à Saules (*Salix caprea* et *sp*). La fragmentation des landes et bois détruit les effets de continuum nécessaires à la circulation de la faune. Pour toutes ces raisons, et aussi celles liées aux méthodes culturales, la qualité écologique de l'écosystème accuse une nette altération.

²⁵ interface entre deux écosystèmes voisins présentant une identité suffisante pour se différencier d'entre eux et avoir un fonctionnement écologique particulier

A Trois Villes, l'intensification à l'étage des bordes (zone intermédiaire basse) reste plus diffuse, cantonnée à quelques parcelles. Il s'agit d'avantage d'un changement sporadique qui n'affecte pas la connectivité existante entre les grandes unités écologiques que forme la zone de culture des terrasses alluviales et celle des landes découvertes de l'étage supérieur. Le *bordaltea*²⁶ peut être considéré comme un écotone à part entière dans l'écosystème cultivé. Cet écotone complexe réunit des faciès de landes atlantiques à divers stades de maturité ou d'entretien, des taillis, du taillis sous fûté, des bois mélangés de haute futaie qui se succèdent en continu. Ce sont autant d'habitats et de ressources trophiques²⁷ pour la faune. Par contre, les accrues forestiers progressent dans les landes ouvertes et boisées initialement de Tauzin, Chêne pédonculé et Châtaignier en tissu lâche. La séquence du taillis sous futaie est partout présente. Cette progression est alimentée par les parties boisées relictuelles des talwegs et parcelles de landes *originelles* encore existantes. La qualité écologique de l'écosystème est maintenue avec une connectivité bien assurée entre les milieux boisés à ouverts. Toutefois la dynamique de la végétation accentuée par la déprise agricole oriente la totalité de la zone vers une simplification forestière qui diminuera la valeur écologique par les effets de fermeture et la suppression des séquences végétales.

4.2. L'écosystème cultivé, interaction nécessaire entre agriculture et paysage

Le constat écologique nous amène en un premier temps à nous interroger sur l'origine de ces paysages. La première description portée à notre connaissance est celle consignée par l'intendant du roi, Louis de Froidour, dans ses mémoires du pays de Soule de 1673.

Il dresse le tableau d'un pays très peuplé et d'une organisation spatiale de l'écosystème de bas en haut « *La plaine est assez bien cultivée et il y a peu de terres labourables dans les vallons qui sont de côté et d'autre* », vallons dans lesquels il précise que « *les prairies n'y sont pas communes* ». S'agissant des campagnes²⁸ « *Toutes les méteries qui sont à la campagne et même plusieurs maisons de bourg et villages ont à leur porte de petits bouquets qui servent non seulement à l'ornement de leur maison et pour leur nécessité mais surtout pour la nourriture de ce bétail (Porcs)* » et à un autre niveau sûrement plus éloigné des campagnes mais néanmoins suffisamment proche car il s'agit du glanage par les porcs qui sont des animaux difficiles à conduire « *Ils ont même de grands territoires plantés ou pour mieux dire, ils ont de grands vergers de chesnes qu'ils émondent, qu'ils ébranchent et qu'ils cultivent en la manière qu'ils croient estre la meilleure pour faire produire aux arbres une plus grande quantité de glands* ».

Louis de Froidour précise aussi la manière culturelle et la forme des peuplements « *La plaine et tout ce qui a de vallons enfermez dans les basses montagnes est parsemé de bouquets de bois de chesne venant de complans...les méteries y sont environnées d'arbres plantés à la ligne* ». Au-delà de la plaine « *pour ce qui est de ces basses montagnes, ce ne sont que des landes plantées de fougères de bruyères ou de tuye et en quelques endroits de Tauzin* » il apporte aussi cette précision « *les paysans y font tous les ans des récoltes et des moissons de fougère, de bruyère et de tuye ...chacun sait les endroits ou il doit en couper...*

²⁶ lieu où se trouvent les bordes en langage vernaculaire

²⁷ qui est relatif à l'alimentation des organismes vivants

²⁸ campagnes inférieures et supérieures c'est dire les surfaces cultivées des terrasses alluviales en aval et amont des habitations

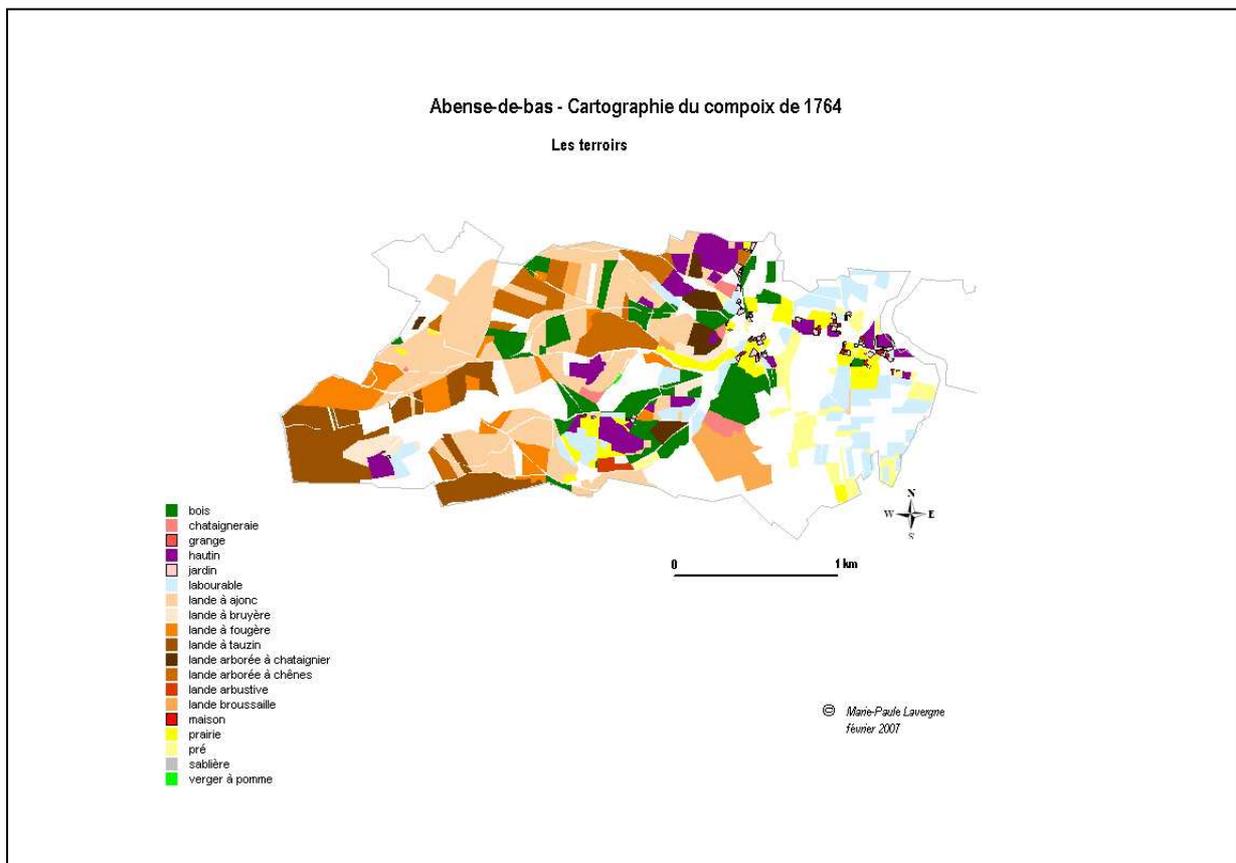
et on les sème dans les escuries, dans la cour des maisons, dans les reües (rues) et dans les grands chemins pour les réduire en fumier... ».

Le fait que chacun sait les endroits où il doit en couper laisse entendre une gestion concertée et collective de cette ressource. Le paysage décrit est donc le fruit du travail de chaque maison conjugué à celui du collectif des maisons sur des zones communes, ce qui permet de caractériser l'écosystème cultivé.

La cartographie du compoix d'Abense de 1764 ci-dessous illustre un paysage fort ressemblant à celui décrit par Louis de Froidour un siècle plus tôt.

On y distingue en effet d'Est en Ouest et de bas en haut :

- les terrasses alluviales restent la zone la plus agricole avec ses *labourables, prés et prairies*.
- plus haut nous retrouvons les bosquets sous forme de *bois* et de landes arborées à *Châtaignier*, à *Chêne*.
- encore plus haut les différentes séquences de landes : à ajonc (*Tuyaar*), à bruyère (*Branaar*), à fougère (*fougerée*), à Tauzin (*Tauziaar*)
- la vigne est présente autour des maisons, granges et tenures à tous les étages.

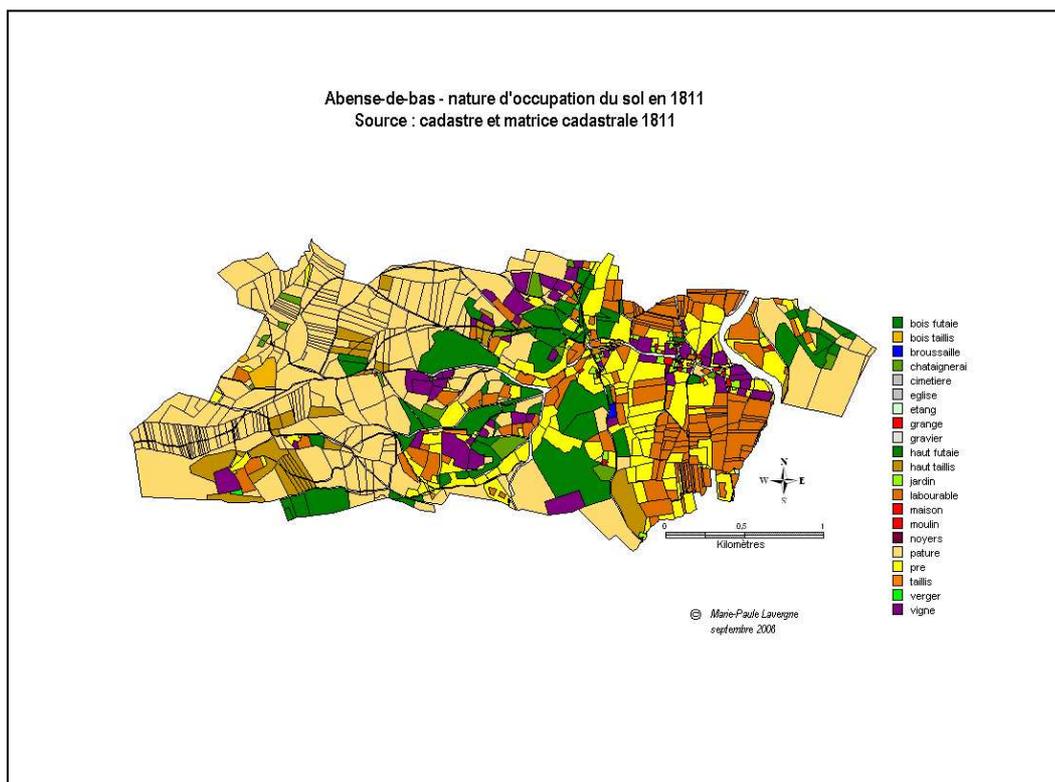


Les parcelles en blanc sont des parcelles non renseignées. Sur cette carte nous avons réuni sous l'appellation « lande » toutes les séquences végétales y compris arborées contenant au moins un végétal emblématique du faciès de la lande atlantique : fougère aigle, bruyères, ajoncs mentionnés dans le compoix et au regard de l'écologie générale du paysage. Les bois francs sont déjà isolés dans le descriptif du compoix.

Les terrier et censier de Trois Villes ne décrivant pas toutes les parcelles et tous les confronts, il est difficile d'établir une cartographie complète. Néanmoins les éléments de situation et le descriptif des contenus de parcelles corroborent là aussi l'hypothèse d'un changement mineur plus lié à la démographie et aux répartitions qu'à un changement spatial ou encore de modifications majeures dans les grandes unités écologiques.

Les documentations des XVII^e et XVIII^e siècles laissent donc apparaître une forme de continuité dans le temps. L'écosystème cultivé reste composé de plusieurs milieux et faciès de végétation maintenus en équilibre dynamique comme le prouve la présence de plusieurs séquences et soumis à la même exploitation par une agriculture tournée vers l'élevage. Les descriptions concordantes à différentes époques et la stabilité du système qu'elles induisent nous autorisent à considérer ce type de paysage comme étant la matrice paysagère à partir de laquelle nous pourrions commenter les évolutions.

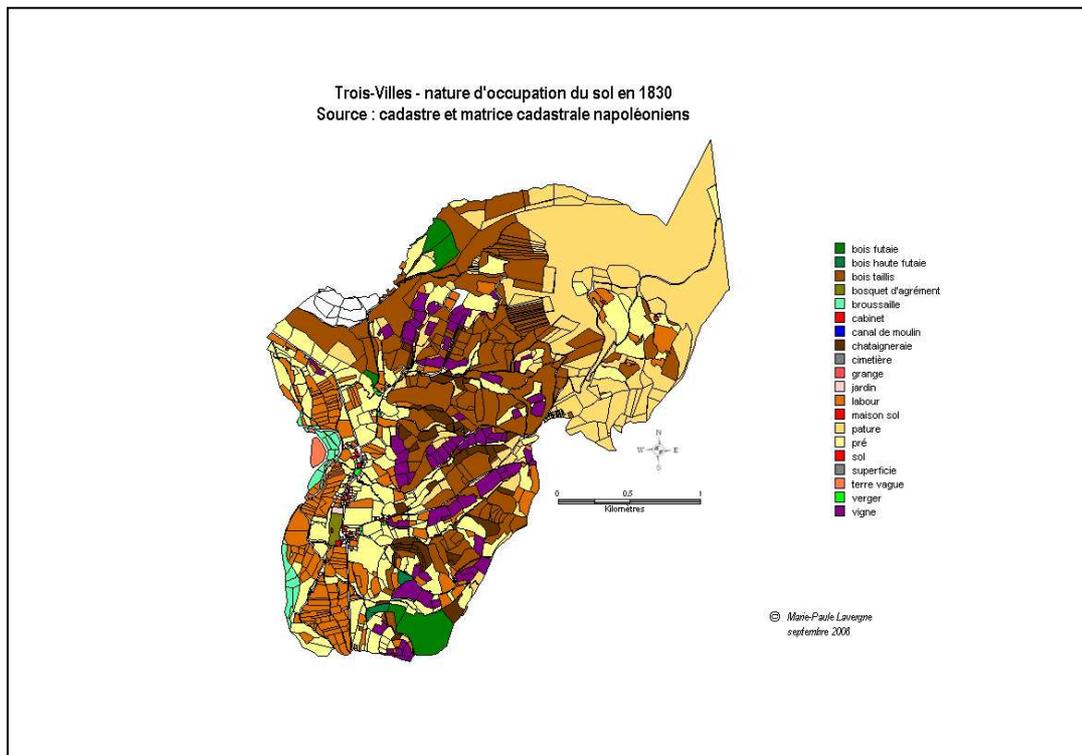
Il faudra attendre le XIX^e siècle et le cadastre napoléonien pour obtenir une représentation complète et fidèle²⁹ des paysages d'Abense et Trois Villes. Bien qu'établis à des dates différentes (1881 et 1830), l'écart temps est insignifiant du moins à notre échelle de lecture ce qui permet de soutenir la comparaison entre les deux paysages.



A **Abense**, nous retrouvons la même structure paysagère. L'écosystème ne connaît pas de grands changements, seuls quelques prés sont introduits dans le système des landes sur de faibles surfaces, la vigne progresse très légèrement à ce même étage, les boisements ont mûri. La perte d'information liée à la nouvelle nomenclature donne une fausse impression : par

²⁹ le mode opératoire, à partir du terrain et concerté, mis en œuvre pour l'établissement du cadastre est la garantie de cette fidélité.

exemple les *landes châtaigniers* deviennent bois de haute futaie. La lande à ajonc (*Tuyaar*) est devenue haut taillis, une lande à Tauzin (*Tauziaar*) devient du bois futaie. Pour interpréter les paysages, il est alors nécessaire d'intégrer les données antérieures et des éléments d'écologie. Les entretiens auprès des exploitants fourniront des précisions telles que la présence des Tauzins à une époque récente ou encore la hauteur et densité de peuplement de la tuie avant récolte.



A **Trois-Villes**, les bois taillis occupent la plus grande partie de l'étage des bordes. Les châtaigneraies en grand nombre et quelques bois futaies ainsi que des lambeaux de pâture s'incrustent dans ces bois taillis. La vigne est plantée sur les flans de coteaux exposés au Sud. Pour obtenir une représentation la plus fidèle possible de ce paysage, il nous appartient d'interpréter le *bois taillis* et revenir à l'époque de la réalisation du cadastre. Il remplit comme nous l'avons dit une mission fiscale, il donne l'usage des biens fonciers et la valeur qui en découle. Pour rechercher l'usage du bois taillis et donc imaginer sa forme, nous devons aborder le contexte global et pour cela considérer que ce document fiscal est soumis aux éléments de droit du code Napoléonien achevé et promulgué en 1804.

La nomenclature du cadastre nous renseigne sur la définition donnée par le code civil « *les bois taillis visés par l'article 590, premier alinéa, du Code civil, sont ceux qui, naissant et renaissant périodiquement plusieurs fois dans la vie de l'homme, et qui sont, par leur nature même, destinés à être coupés au fur et à mesure qu'ils repoussent, avant d'avoir atteint leur plein développement donnent des produits de coupe constituant des fruits auxquels l'usufruitier a droit, même si les taillis n'ont pas été aménagés et mis en coupes réglées auparavant mais, dans le cas d'aménagement antérieur, comme dans le cas d'absence d'aménagement, l'usufruitier doit se conformer à l'usage constant des propriétaires ou des propriétaires de la région* ».

Cette définition s'applique à ce que montre la cartographie du cadastre. Le bois taillis majoritaire au bordaltea s'apparente plus à un ensemble de végétaux soumis à un même usage qu'à une formation végétale spécifique. Il hérite des deux séries végétales et aussi des faciès de landes.

A l'échelle de la commune et même au-delà, il se situe en interface entre les pâtures du haut et l'*etxalte*³⁰, il domine en surface occupée l'écotone et s'inscrit totalement dans le parcours journalier des troupeaux. Cette configuration particulière donne à penser que cet ensemble parcellisé et définitivement privatisé en 1830 n'est autre qu'une ancienne terre commune de parcours dont les habitants en aurait été les usufruitiers. Quand à son contenu il était, à quelques variantes près, le même que celui que nous retrouvons actuellement, dans un état plus contraint (pas de déprise) et agencé différemment.

Les différences avec ce que nous avons inventorié aujourd'hui se situent au niveau des Robiniers qui n'étaient pas encore implantés, des bosquets de Châtaigniers qui ont quasiment disparu, des arbres émondés encore présents ça et là, marquant parfois les anciens chemins qui ont régressé parce que les usages ont changé ou encore des Tauzins qui n'occupent que rarement et en formation des stations précises. Présents tout de même, ils accompagnent de plus en plus la série du Chêne de façon éparse et dans les bordures où ils se développent bien, l'espèce étant héliophile³¹

La construction du paysage est donc conditionnée par les usages. Le tableau page suivante synthétise les utilités de différentes formations végétales et séquences dans l'écosystème en tant qu'unités écologiques et du point de vue agraire. Pour les propriétaires A et B il est primordial d'avoir accès à tous les milieux et toutes les ressources pour satisfaire aux besoins de leurs exploitations respectives. Par ailleurs, la répartition de ces ressources est fonction des facteurs abiotiques : édaphiques³², hydrométriques, micro climatiques...

Ce sont donc les interrelations entre les nécessités de l'agriculture et les usages des milieux pour pourvoir aux besoins qui produisent l'éclatement de la structure agraire.

³⁰ ensemble des maisons qui correspond aussi à un étage – le plus bas – dans l'écosystème cultivé.

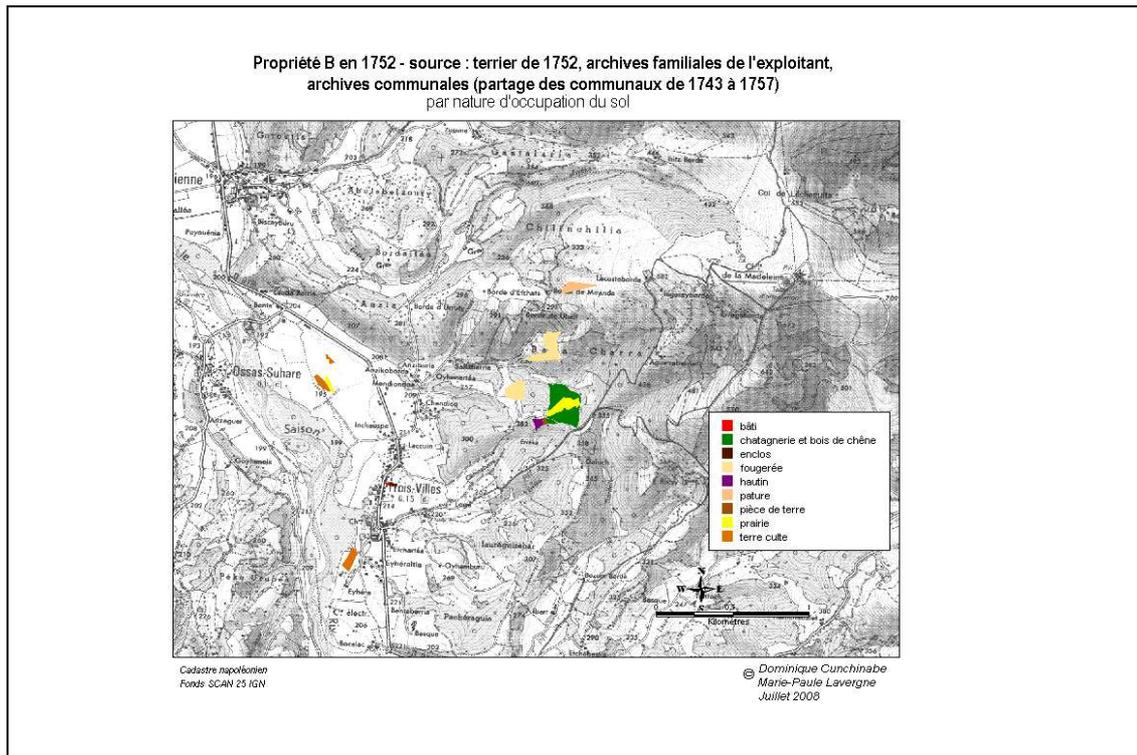
³¹ espèce végétale dont l'activité photosynthétique est maximale en pleine lumière

³² caractérise un facteur écologique lié aux caractéristiques du sol

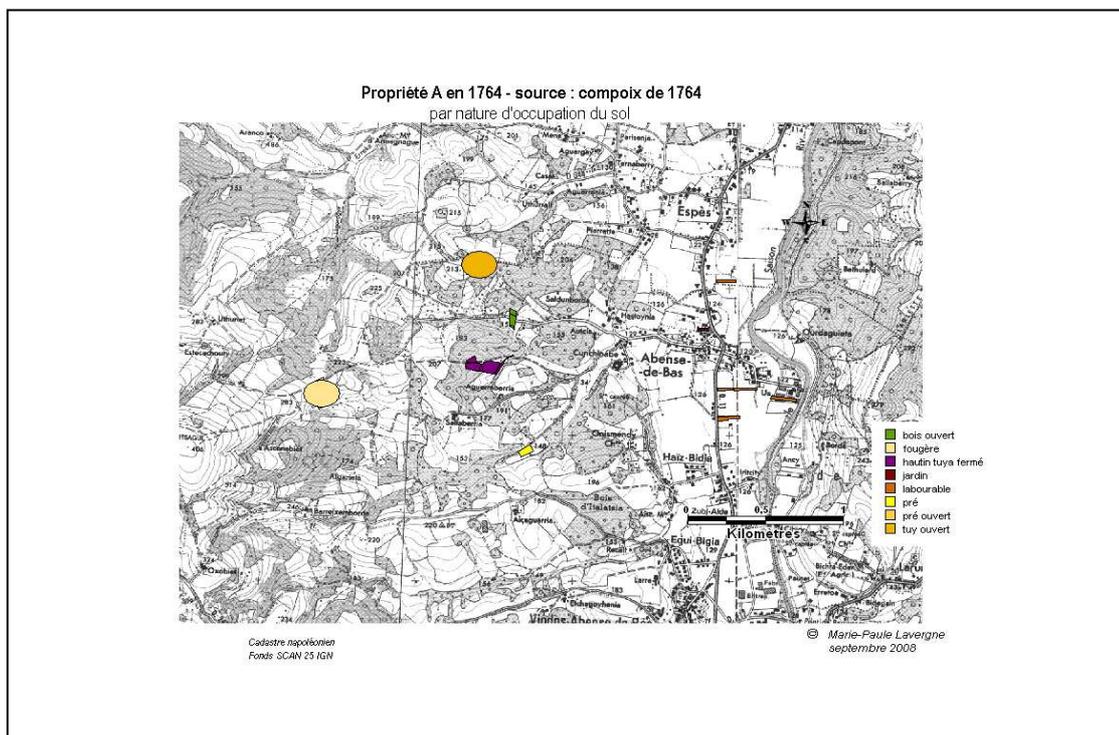
Fonctions et usages des parcelles de bois et de landes

		Nature	Fonction dans l'écosystème cultivé	Usage
Fermé 	P R I V E	Bois futaie	Maintien des berges Tenue des sols (boisements de protection) Abris pour les animaux	Bois d'œuvre Placement Arbre fourragé (Frêne ...) Glanage Cueillette des champignons Chasse
		Bois taillis	Maintien des sols sur les parties ingrates Parcage des animaux Réservoir de diversité	Bois de chauffage domestique Manche d'outils Cuisson de la chaux Cueillette et parcours des bêtes Arbrisseaux fourragés (Ajonc nain et d'Europe)
	P Â T U R E	Lande arbustive <i>touyaar</i>	Transfert de fertilité ponctuel Couverture végétale pionnière (fixation de l'azote) Décharge des champs et près du bas Maintien des sols	Ramassage de la tuie Parcours des animaux. Bois de feu (four à pain, cuisine...) Cuisson de la chaux Plante fourragère une fois broyée
		Lande arborée <i>tauziaar</i>	Transfert de fertilité : tournée des animaux Décharge des champs et près du bas Maintien des sols Abris pour les animaux domestiques	Parcours pour les animaux – pâture. Bois de feu (chauffage, forge, clouterie) Extraction du tanin à partir de l'écorce Glanage
Ouvert	C O L L E C T I F	Lande fougeraie	Transfert de fertilité étalé dans l'année (mise en meule) Tenue des sols après passage du feu pastoral (terrophyte) Coupe feu	Ramassage de la litière Parcours pour les animaux – pâture.

4.3. L'évolution de deux exploitations précise les nécessités de l'agriculture et les usages des milieux.



Ainsi la maison B se prolonge par une bordure autour de laquelle les Châtaigniers et bois de Chênes, les prairies, vignes et un bout de terre culte (sur le plat) forment un petit système agricole tourné vers l'élevage et une agriculture de complément. Le *bordaar* est un ancrage fort qui donne accès aux zones de cueillette, de ramassage, de pâtures et parcours journalier.

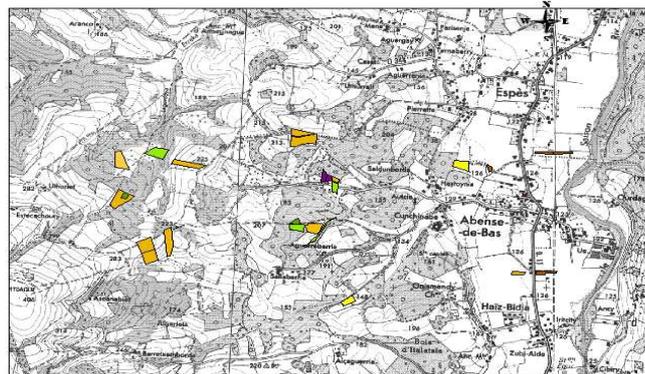


Les natures de parcelles sont données à titre indicatif, les parcelles réunissant plusieurs formations végétales. A Abense les parties en rond sont les zones de prélèvement, le report sur les parcelles du cadastre napoléonien à cette période ne permet pas d'en apprécier la surface.

La maison A dispose d'un parcellaire plus éclaté mais elle n'est pas éloignée de B par la nature de ses besoins et des usages des milieux. A et B ponctionnent dans *l'écotone* pour les besoins d'une agriculture de subsistance installée en bas (terrasses alluviales).

Un siècle plus tard les stratégies diffèrent. La propriété A concentre son activité au niveau des landes alors que la propriété B accroît très nettement ses surfaces labourables au niveau de l'etxaltea. Dans les deux cas, les usages n'ont pas changé et la végétation non plus à l'étage des bordes : pâture, bois, taillis, prairies co-existent de la même façon que deux siècles auparavant.

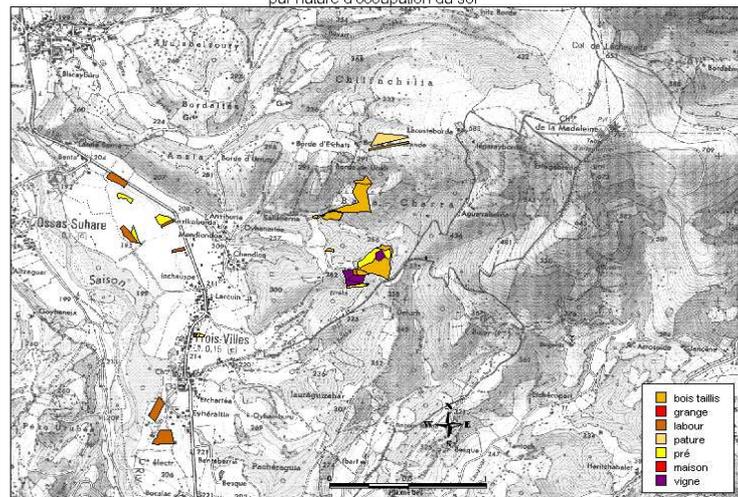
Propriété A en 1884 - source : entretiens et matrice cadastrale
par nature d'occupation du sol



échelle : 1 cm = 250 m

Dominique Cunchinabe
Marie-paule Laverigne
janvier 2006

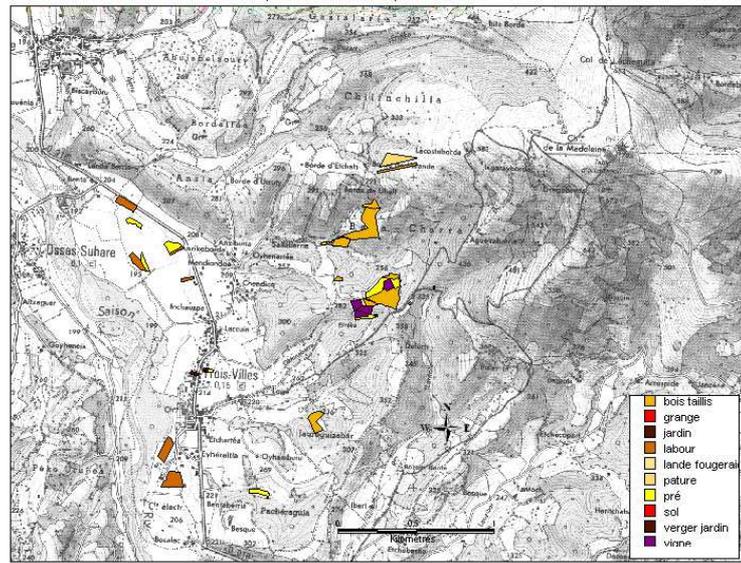
Propriété B en 1864 - source : entretiens et archives de l'exploitant, matrice cadastrale 1830
par nature d'occupation du sol



Cadastrre napoléonien
Fonds SCAN 25 IGN

© Dominique Cunchinabe
Marie-Paule Laverigne
Avril 2008

Propriété B en 1905 - source : entretiens et archives de l'exploitant, matrice cadastrale 1830
par nature d'occupation du sol

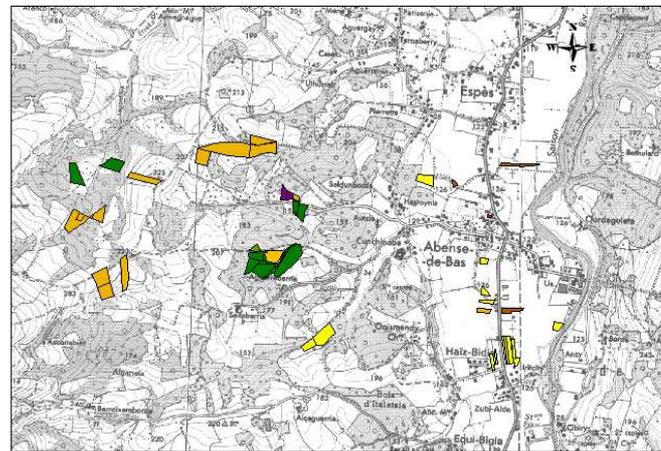


Cadastre napoléonien
Fonds SCAN 25 IGN

© Dominique Cunchinabe
Marie-Paule Lavergne
Avril 2006

Dans cette propriété, les parcelles acquises sont majoritairement très petites puisqu'il s'agit de bâti (petit corps de ferme et grange), jardin et verger attenants.

Propriété A en 1927 - source : entretiens et archives de l'exploitant, matrice cadastrale
par nature d'occupation du sol



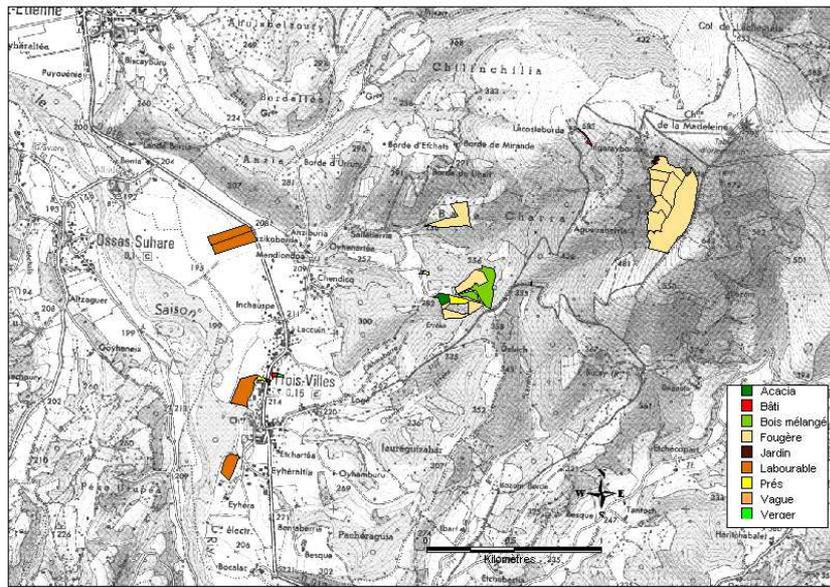
échelle : 1cm = 250 m

Dominique Cunchinabe
Marie-Paule Lavergne
janvier 2006

A cette période, que nous avons définie comme étant celle de la pré industrialisation, A et B absorbent chacun une exploitation, à ceci près que B n'acquiert que les bâtiments – il recherche une bergerie en bas – et A que la terre. A agrège une exploitation identique à la sienne, c'est-à-dire ayant une structure agraire éclatée. Il double les surfaces en landes alors

qu'il a laissé évoluer les bois taillis en bois. Mais il n'utilise que les espaces les plus ouverts demandant moins de travail d'entretien. Ce faisant, il les spécialise et accroît la pression des bêtes sur des espaces choisis. Dans la propriété B le système agraire est stable, toujours sur le même modèle : la transhumance en montagne sur des terres louées relâche la pression sur le système. Les séquences végétales du bordaltia sont maintenues.

Propriété B en 1971 - source : entretiens et archives de l'exploitant, cadastre 2003
par nature d'occupation du sol

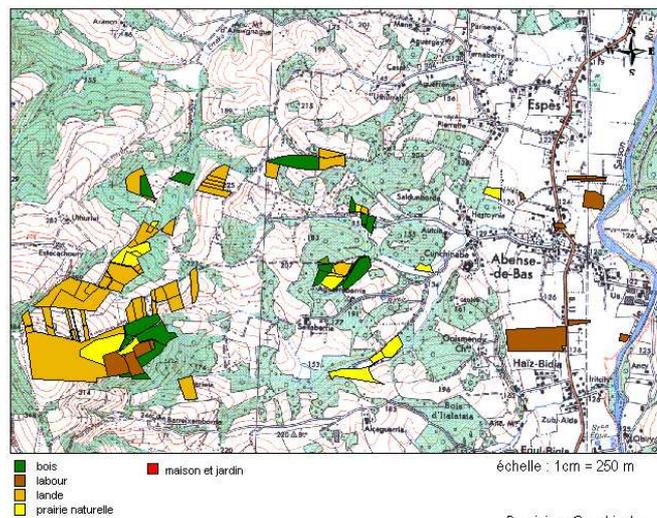


Cadastre 2003
Fonds SCAN IGN

© Marie-Paule Lavergne
juin 2006

A cette période, les mises à jour des changements de nature d'occupation des sols ne sont pas toujours faites. Il existe un écart entre la représentation fiscale et le paysage. Le paysage fiscal au temps T est éloigné du paysage réel.

Propriété A en 1971 - source : entretiens et archives de l'exploitant, matrice cadastrale
par nature d'occupation du sol



échelle : 1 cm = 250 m

Dominique Cunchinabe
Marie-Paule Lavergne
Janvier 2006

Au XX^e siècle, à la fin des années soixante et début soixante dix, A et B absorbent chacun une autre propriété au milieu des landes. Ce sont initialement deux tenures blocs abandonnées car éloignées des villages et mal desservies (eau, électricité, route...) où, dans les deux cas, les successions ne sont pas assurées en grande partie à cause des difficultés de vie.

Pour A c'est l'occasion d'installer définitivement le système agraire dans les parties en lande ; celles-ci sont mises en culture, reconditionnées en prairies artificielles, des bois sont défrichés. En bas, les parcelles remembrées restructurent l'exploitation, limitant son éclatement. C'est aussi la disparition du bocage à cet étage. Partout, l'intensification des cultures sur les mêmes parcelles prévaut à la place des anciens systèmes extensifs. Les dynamiques naturelles (multiplicité des séquences végétales, mobilité de la fertilité due au parcours des bêtes) arrivent progressivement à un état de blocage. Le faciès « lande à Tausin » a disparu. L'élevage bovin à grande échelle endommage les sols en surface (tassement et déstructuration) et leur remise en état pour éviter la battance³³ nécessite le reconditionnement fréquent des prairies.

Pour B, la partie acquise en haut est mise en réserve. Malgré l'acquisition de labours, il ne les remettra pas en culture et laissera une prairie spontanée se constituer. Le passage des moutons à des époques choisies et le fauchage après la grenaison suffiront à reconstituer la prairie. Même si le remembrement en bas a produit le même effet - 7 parcelles du bas et deux intermédiaires n'en font plus que trois -, la partie haute est donc conduite en pâture favorisant le système extensif, qui prendra définitivement corps après l'achat en 1988 d'un ½ txotxe³⁴ du olha d'Iguelou à Larrau.

Par l'acquisition de cette parcelle en montagne qui lui ouvre des droits notamment d'accès aux herbages, B éclate à nouveau sa propriété. Cet éclatement, qui le soustrait aux aléas de la location, contribue à la décharge des parcelles de Trois Villes. Concrètement, en dissipant la pression animale sur les prés, prairies et landes de parcours du bas, il favorise les reprises de cycles végétatifs ainsi que les effets d'écotone au niveau des interfaces car ce modèle extensif à faible charge animale (petit troupeau) permet de laisser se développer ces zones de contact qui seront reprises seulement à l'occasion, quand la friche ligneuse menace.

Les stratégies des deux familles sont certes différentes mais qu'en est-il des effets sur l'écosystème cultivé ?

D'un côté, à Abense les profondes mutations dans la partie haute de l'étage intermédiaire altèrent le système. Les excès de l'agriculture intensive détruit des faciès entiers, bloquent le système et, en empêchant la mobilité à l'intérieur des séries végétales, réduit la diversité. Les parcelles sont spécialisées : bois, maïs, prairies artificielles. Il est à noter qu'à l'époque de l'agriculture régulée, la règle veut que les agriculteurs ne modifient pas le contenu des parcelles. Il est à craindre que l'application de cette règle accentue la perte de qualité écologique de l'écosystème cultivé.

A Trois Villes, même si les pratiques de B favorisent la diversité et par la même accroissent la qualité écologique de l'écosystème, l'abandon de ce type d'élevage par les

³³ asphyxie du sol par tassement et excès d'humidité occasionnée par un mauvais drainage après déstructuration. L'apparition massive des renonculacées au milieu des plantes prairiales est un bio indicateur de la battance du sol.

³⁴ Txotxe, unité de mesure incluant un nombre de bêtes, une quantité de fromage et l'accès à une terre partagée. Le Txotxe mesure une part de Kayolar appelé localement Olha.

voisins, à la suite surtout d'arrêt d'activité, accentue la déprise sur une grande partie de l'écotone. Il s'ensuit un accroissement des boisements spontanés (accrus) qui arrivés à maturité (stade du climax) fixeront le paysage par la dominance de la forêt. Il s'ensuivra alors une perte de diversité.

Quelles que soit les stratégies familiales, que ce soit par excès de contraintes économiques ou par défaut de transmission, les paysages tendent à se banaliser. Ils perdent progressivement de leur diversité et de leur valeur écologique. En construction ou en déconstruction, c'est par le maintien de l'agriculture dans des systèmes de familles assurant leur pérennisation que les écosystèmes cultivés donneront une valeur écologique forte aux paysages.

Conclusion

L'analyse interdisciplinaire des stratégies familiales en relation avec la construction des milieux de montagne montre **l'étroite imbrication entre deux niveaux de réalité** :

- celui de **la transmission**,
- celui de **la pression croissante des politiques exogènes en matière d'agriculture de montagne**.

C'est en effet à ces deux niveaux que l'on trouve les facteurs de blocage du devenir de l'agriculture de montagne. L'analyse montre que l'évolution des paysages agraires dans deux communes, situées à des niveaux différents d'une même vallée, traduit les deux options de développement agricole qui marque aujourd'hui la plupart des vallées des Pyrénées occidentales

Il faut donc en tenir compte pour construire une prospective en matière de durabilité des écosystèmes et des activités de la population locale.

Cette évolution est, pour une grande partie, le résultat de la politique agricole conduite et pensée à un niveau macro-économique et qui, ramenée et appliquée à l'échelle locale, confronte les exploitants agricoles à des choix et des stratégies de suivi partiel et en même temps d'évitement pour s'adapter au processus dominant. **La nature des milieux, l'héritage que constitue l'écosystème cultivé nécessite de les prendre en compte et donc d'adapter des principes et des possibilités à la réalité du terrain.**

A l'échelle des schèmes familiaux, **l'évolution des paysages agraires est le résultat des stratégies de pérennité des maisons**, où opportunités, réactivités et résistances se sont exercés tour à tour. C'est pour ces raisons que se succèdent des périodes de transformation et de stabilité relative dans le temps, dans la constitution des propriétés, mais également dans l'effort apporté à configurer des écosystèmes cultivés.

Comme par le passé, l'échelle des exploitations fait que le travail est très largement assuré par la main-d'œuvre familiale et leur viabilité économique n'est souvent possible que grâce à la pluri activité. La référence au groupe d'agriculteurs ou aux voisins, même si elle a changé de nature, revêt toujours de l'importance même s'il ne renvoie plus explicitement au système communautaire traditionnel du « premier voisin » ou de la communauté des « maisons ». Il n'en reste pas moins que **les stratégies continuent d'être structurées par le « système maison »**, que ce soit dans la volonté de pérenniser la propriété comme dans celle

de s'inscrire dans des réseaux d'intérêts économiques et culturels, tout comme le faisaient les pratiques coutumières.

Ce qui en particulier différencie les choix d'exploitation c'est la capacité, d'une part, à absorber les contraintes d'une politique agricole inadaptée à l'agriculture de montagne (la situation géographique dans l'écosystème de montagne est déterminante), d'autre part, la réussite ou l'échec de l'inscription dans des réseaux d'intérêts coutumiers ainsi que la réussite de la transmission.

La transmission réussie est une nécessité fondamentale pour le projet de pérennité de l'exploitation. Elle constitue le **facteur discriminant** que l'on retrouve à l'origine des ventes de propriétés, des locations coutumières de terres et de choix d'activités en sommeil. Les modalités de transmission sont souples, cela va de la possibilité de choisir parmi les enfants les plus aptes à la recherche d'un héritier dans la descendance du frère ou de la sœur du chef de maison. Ces pratiques et usages relèvent de la coutume et nous rappellerons avec Anne Zink³⁵ « que la maison impose sa loi à la famille en empêchant la dispersion du patrimoine foncier qui lui appartient, en s'attachant les hommes et en contrôlant leur aptitude au travail et à la reproduction ... L'indisponibilité du patrimoine reste le même, que le testateur ait ou n'ait pas d'enfant, les biens sont à la maison et non pas à lui, la maison, elle, a toujours un héritier ».

Mais pérenniser l'exploitation suppose non seulement **de transmettre un bien à un héritier, mais aussi l'esprit et le sens dans lequel s'inscrit cette exploitation**. En cela les valeurs que constituent certaines pratiques coutumières, l'entretien des paysages et des structures naturelles héritées, la transmission de savoir-faire, une certaine éthique du métier d'éleveur sont autant d'atouts pour ne pas subir les changements mais pour savoir les adapter et les accompagner.

Il n'y a pas de repli sur la tradition mais un appui sur la mémoire accompagné d'une réinterrogation du passé pour essayer de se projeter dans l'avenir. L'inscription des exploitations dans des « systèmes grappes »³⁶ à la fois économiques et culturels traduit cette démarche. Ces dispositifs collectifs et groupes d'intérêts communs ne peuvent cependant suffire pour faire face aux fortes contraintes qui s'exercent de plus en plus sur l'agriculture en terme de réglementations, de surveillance voire d'interdits. L'émergence de syndicats paysans locaux, de filières locales et d'associations revendicatrices est autant **affirmation de la singularité de l'agriculture de montagne que le signal fort d'une recherche de solutions plus adaptées**.

³⁵ A. Zink 1993

³⁶ « une grappe est un groupe géographiquement proche d'entreprises liées entre elles et d'institutions associées relevant d'un domaine donné, entre lesquelles existent des éléments communs et des complémentarités » Porter 1999

Bibliographie

- R. Cierbide, *Le censier gothique de Soule*, Baïgorry, Izpégi, 1994
- B. Cursente, *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale XI^e-XV^e s.*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998
- P. Champagne, *L'héritage refusé, la crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*, Seuil, Paris, 2002
- D. de Bortoli, D. Cunchinabe, F. Hautefeuille, P. Heingiger-Casteret, M-P. Lavergne, P. Palu, *Patrimoine matériel et immatériel : la famille, facteur de stabilité et d'évolution des milieux naturels en Pays de Soule*, ITEM-UPPA, rapport pour le Conseil Général, Avril 2006
- G. Duby, A. Wallon, *Histoire de la France rurale, T.3. de 1789 à 1914*, Seuil, Paris, 1976
- C. Macombe, *Ethique et Pérennité chez les exploitations agricoles*, Thèse de doctorat, Université d'Auvergne Clermont I, 2003.
- S. Mignon, *Stratégie et pérennité d'entreprise*, Vuibert, 2001.
- M. Porter, *La concurrence selon Porter*, Ed. Village Mondial, 1999
- M. Salitot, *Héritage, parenté et propriété en Franche-Comté du XIII^e siècle à nos jours*, L'Harmattan, Paris, 1988
- E. Salvi, *Agriculteur en Soule : un métier attractif ?* Mémoire ISARA Lyon, 2005
- J.-F. Soulet, *Les Pyrénées au XIX^e s., l'éveil d'une société civile*, Toulouse, Ed. Sud-Ouest, 2004
- N. Vivier, *Propriété collective et identité communale ; les Biens communaux en France 1750-1914*, Paris. Publications de la Sorbonne, 1998
- A. Zink, *L'héritier de la maison, Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Paris, Ed. École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1993